

Rapport annuel développement durable

Angers Loire Métropole

2018

8^e ÉDITION
octobre 2019

ANNEXES

SOMMAIRE

1. Réussir la transition énergétique du territoire

L'Agence locale de l'énergie et du climat	6
La démarche Cit'ergie	8
La démarche « écogestes au travail »	9
La transition énergétique pour la flotte de bus	10
Le programme d'amélioration de l'habitat sur la rénovation thermique des logements	11
La gestion énergétique des bâtiments publics	12
Le développement des mobilités actives	14
Les réseaux de chaleur	16
Le site unique de la Direction eau et assainissement	17
Les deux nouvelles lignes de tramway 	18
La valorisation du biogaz	20

2. Renforcer la transition environnementale

La gestion des espaces naturels sensibles	24
Les études sur la connaissance de la flore et de la faune locale	26
La gestion des milieux aquatiques	27
Les Jardins d'expression	28
Le volet qualité de l'air intérieur	29
Le site patrimonial remarquable	30

3. Développer les modes de consommation et de production responsables

Les boucles vertes	34
Le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire 	35
La clause d'insertion dans les marchés publics	36
La coopération avec Bamako	38
Les échanges de pratiques avec l'Europe	40
La Maison du partenariat Angers - Bamako	42
Le soutien au développement durable par les achats	44
La filière végétale	46
La gestion territoriale des emplois et compétences	47
Le projet agricole	48

4. Placer l'habitant et l'usager au cœur du développement durable local

La mise en accessibilité des bâtiments publics 	52
La contribution au bien-être au travail des agents	53
Les travaux du Conseil de développement	54
L'information des agents du fonctionnement de la collectivité et de ses projets	56
La politique handicap et le dispositif de maintien en emploi	57
La démarche santé travail efficacité	58

1.

Réussir la transition énergétique du territoire

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Etre un guichet unique autour des enjeux énergétiques et climatiques
- Fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour des enjeux énergétiques et climatiques
- Faire émerger des projets multi partenariaux innovants

INDICATEURS QUANTITATIFS

43 membres répartis en 9 collèges : collectivités territoriales, prestataires de l'énergie, acteurs du logement, éducation et recherche, professionnels et entreprises, institutions financières, acteurs de l'agriculture, acteurs de la santé, représentants des citoyens

Plateforme Mieux Chez Moi :

- 2 021 contacts gérés à l'accueil dont 1 139 éligibles aux aides ANAH et ALM
- 221 ménages accompagnés
- 479 RDV d'accompagnement
- 98 projets de rénovation réalisés depuis 2015
- 32% de gains moyens de consommation énergétique (étiquette E à C)
- 903 313 kWh économisés / 137t de CO2 évitées
- 1 euro investit dans l'ALEC = 3 euros de travaux sur le territoire

Famille à énergie positive (édition 2016/2017) : 10 équipes, baisse moyenne de 11% de la consommation journalière (54 487 kWh évités, 9,5t de CO2 évités)

Traque aux Watts : 21 communes participantes depuis 2014, 1099 personnes inscrites et 639 rendez-vous individualisés

Copropriétés : 10 thermocopro, 336 ménages en accompagnement (5 copropriétés), portefeuille de 640 copropriétés

DOREMI : 2 modules de formation, 17 artisans formés, 2 groupements potentiels, 7 projets de particuliers basse consommation

DESCRIPTION DE

L'ACTION

Cette association loi 1901, est un outil au service des acteurs angevins pour répondre aux défis énergétiques et climatiques qui s'imposent à la société. Véritable bras armé de la politique énergétique et climatique locale, cette ALEC a pour mission de soutenir les particuliers et les professionnels (conseils, informations, accompagnement, ...) et de mobiliser l'ensemble des acteurs angevins, notamment en créant du lien entre eux.



• Angers Loire Métropole dispose du statut de membre fondateur aux côtés de la Ville d'Angers, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture, la Chambre de métiers, Météo France et l'association Alisée.

• Les membres du bureau sont : Angers Loire Métropole, SIEML, ERDF, EDF, SOREGOR, la Chambre de commerce.



ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION
ET L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE
de votre habitat



ILLUSTRATION AVANCEES 2018

Grand public

- Plateforme de rénovation thermique des logements **Mieux chez Moi** : accueil mutualisé entre le programme d'intérêt général porté par ALM et le Point Rénovation Info Service Précarité de l'ANAH (NB : l'ALEC ne gère pas ensuite l'accompagnement des personnes éligibles aux aides d'ALM et de l'ANAH). Mise en place de l'outil « Passeport énergie habitat » pour accompagner les particuliers dans leurs travaux d'efficacité énergétique
- Poursuite de la **mission d'accompagnement des copropriétés** débuté en juin 2016 : réunions d'information et action « thermocopro » (prises de vues thermiques)
- **Défi famille à énergie positive** : 6^e édition en 2016-2017 avec 10 équipes (77 familles) sur les communes d'Angers Loire Métropole et relance de la 7^e édition 2017-2018 avec 8 équipes participants (74 fa-

DES

millies). Collectivités

- Poursuite des actions de thermographie **traqueauxwatts** pour les particuliers : 10 communes pour l'hiver 2016/2017, 4 communes et 2 quartiers d'Angers pour 2017/2018

- **Expertise** réalisée pour Angers Loire Métropole au cours de stages menés à l'ALEC : droit et isolation thermique par l'extérieur, étude de faisabilité de projets de rénovation groupée

Entreprises

- Mise en place de la marque **Doremi** (Dispositif Opérationnel de Rénovation des Maisons Individuelles) développée par l'Institut Negawatt sur le territoire d'ALM. Objectif de structurer l'offre de la rénovation complète et performante en formant des équipes d'artisans composées des corps d'état de la rénovation énergétique. L'ALEC en est l'animateur pour le territoire d'ALM : 4 temps d'information pour les professionnels et 2 réunions au sein de la CAPEB et de la FFB.
- **Formation des volontaires** de

la transition énergétique d'Unis cité, via une convention avec Enedis (dans le cadre du déploiement des compteurs Linky)

- Participation à deux **expérimentations** (carnet numérique bâtiment et outil d'aide à la décision passeport énergie)

Actions de communication générale

- Mise en place d'une newsletter en septembre 2017 qui présente les actions de l'ALEC et un article d'une initiative réalisée sur un autre territoire ou par une autre structure. 3 envois seront réalisés par an
- Edition de témoignages de particuliers accompagnés par le programme Mieux chez moi dans 2 nouvelles fiches de rénovation basse consommation
- Mise en place pour les adhérents d'un baromètre de la rénovation (suivi d'activité) 3 fois par an
- Travail sur la signalétique des locaux place Freppel pour une meilleure identification

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux réalisés par les particuliers ou les professionnels permettent une meilleure performance énergétique du bâti donc une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une meilleure maîtrise des charges liées à l'énergie. Ces travaux sont réalisés par des entreprises locales formées pour une meilleure performance énergétique des bâtiments.

PERSPECTIVES 2019

Travail avec l'ensemble des acteurs de développement de l'offre privée pour massifier la rénovation énergétique (acteurs de l'immobilier, établissements financiers, professionnels du bâtiment, bureaux d'études thermiques, ...).

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La démarche Cit'ergie

Action interne

Année de démarrage : 2016

OBJECTIFS

- Evaluer la performance du management de la politique énergie-climat de la collectivité et fixer des objectifs de progrès
- Mettre en place des actions d'amélioration
- Mesurer les progrès accomplis
- Contribuer à l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial pour la partie « compétences et patrimoine » de la collectivité

INDICATEURS QUANTITATIFS

850 documents nouveaux valant « preuve » des actions valorisables dans Cit'ergie, collectés en 2018 selon nouveau référentiel ADEME de juillet 2018, auprès de toutes les directions partenaires de la démarche.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2017-2020 à l'échelle du Pôle Métropolitain, Angers Loire Métropole entend mener une approche spécifique « Compétences et Patrimoine » qui s'intègrera au PCAET. Dans cette perspective, elle se propose de mettre à jour et de renforcer sa politique énergie-climat en utilisant la démarche Cit'ergie portée par l'ADEME. La Ville d'Angers s'est engagée conjointement dans cette démarche.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif **European Energy Award** (EEA), qui compte à ce jour plus de 1200 collectivités participantes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant, pour 4 ans, le processus de management de la qualité et la politique énergétique et climatique de la collectivité.

DE

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Mise à jour et compléments au diagnostic réalisé en 2017, pour satisfaire au nouveau référentiel de l'ADEME, publié en juillet 2018, basé sur 60 mesures au lieu de 79, et incluant de nouveaux thèmes comme la biodiversité, les espaces verts, le plan alimentaire territorial.

12 groupes de travail réunis en décembre 2018.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Démarche globale permettant de structurer la politique de la collectivité en matière de transition énergétique et climatique à l'échelle de ses compétences et de son patrimoine. Le plan d'actions qui en découlera permettra de renforcer les actions de la collectivité. L'évaluation annuelle, l'accompagnement du conseiller énergie et les indicateurs qui structurent la démarche favoriseront également le pilotage des actions, permettront de réajuster les moyens et les objectifs. Par son approche transversale en direction de nombreux services de la collectivité, Cit'ergie permet également de créer une véritable culture interne et favorise ainsi une dynamique d'échanges, de partenariat et d'amélioration continue.

PERSPECTIVES 2019

Nouvelle évaluation selon référentiel 2018, finalisation du plan d'actions et dépôt du dossier de demande de labellisation auprès de l'ADEME pour la session de novembre 2019.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation → Organisation du pilotage → Transversalité → Evaluation → Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique → Préservation de la biodiversité → Cohésion sociale et solidarité → Epanouissement de tous les êtres humains → Modes de production et de consommation responsables

Les écogestes au travail

Année de démarrage : 2018

Action interne

OBJECTIFS

- Sensibiliser / accompagner au changement de comportement par une approche concrète et ludique (sans stigmatiser ou culpabiliser, mais plutôt en faisant prendre conscience et en proposant des alternatives simples), reproductibles dans la sphère privée
- Améliorer le confort au travail
- Réduire les consommations (énergie, eau, papier, ...)
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité
- Favoriser la mobilisation collective et la convivialité au sein de la direction

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de renforcer la prise en compte en interne du développement durable, une **expérimentation test** a été menée entre novembre 2018 et mai 2019 au sein de la direction Environnement déchets.

A destination de l'ensemble des agents sur la base du volontariat, la démarche était centrée sur des **aspects concrets de la vie quotidienne au travail des agents** (luminosité, chauffage, utilisation du papier et des équipements informatiques, gestion de l'eau, mobilité) mêlant à la

fois sensibilisation sur les usages et pratiques, et adaptation de la technique et des dispositifs des bâtiments.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Visites de sites et travaux
- Mise en place d'un réseau de référents par site / service
- Animations pour les agents (atelier de sensibilisation des managers et encadrants, 6 animations sur le temps du midi—une par mois—sur une thématique différente, matinée « écogestes » avec différents stands, 2 démos de
- Suivi d'indicateurs (énergie, eau, nombre d'impressions, papier recyclé)

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 266 participants cumulés aux animations
- +0,9% de consommation d'énergie (NB : des sites avec une baisse de 15% et de 7%)
- -32,3% de consommation d'eau à l'échelle de la direction (en dehors d'un service)
- +14,2% d'écogestes adoptés par les agents au global

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation globale des agents en faveur du changement de comportement (principalement approche environnementale : énergie, eau, mobilité, papier, ...).

PERSPECTIVES 2019

Finalisation de l'expérimentation au sein de la direction Environnement déchets en avril 2019.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Transition énergétique pour la flotte de bus

Année de démarrage : 2011

Action territoriale

OBJECTIFS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport en commun
- Promouvoir l'utilisation de véhicules hybrides faiblement émetteurs de gaz à effet de serre
- Adapter le parc existant pour réduire les consommations de carburant et les émissions polluantes

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant

INDICATEURS QUALITATIFS

Renouvellement de la flotte de bus qui s'inscrit dans une démarche économique et environnementale générale et de grande ampleur

DESCRIPTION

DE L'ACTION

Angers Loire Métropole veille à limiter les émissions de gaz à effet de serre induites par l'offre de transport en commun sur le territoire. Ainsi la totalité de sa flotte de bus répond aux **normes européennes Euro** (4, 5 ou 6), normes qui fixent les limites maximales de rejets de polluants pour les bus. Deux **bus hybrides** complètent également la flotte.

En parallèle, Angers Loire Métropole poursuit l'amélioration de la conduite des chauffeurs de bus à travers de la sensibilisation, des stages d'**éco-conduite** (...).

L'article 37 de la loi sur la transition énergétique (renouvellement des flottes des réseaux de transport avec des bus « propres ») et le décret du

12 janvier 2017 relatif aux bus urbains invitant les agglomérations à mettre en place d'ici 2020 un renouvellement de leur flotte en GNV/biogaz et/ou électrique, Angers Loire Métropole a décidé de **migrer sa flotte de bus vers le biogaz**.

Outre la réponse à ces obligations réglementaires, ce choix répond également à la volonté de supprimer à terme la dépendance au pétrole afin d'améliorer le bilan environnemental du parc et de réduire les coûts de consommation. Un regard particulier sera notamment apporté à l'origine de l'énergie qui pourrait être utilisée et à son caractère renouvelable, voire local (biogaz certifié).

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Attribution à Scania du marché d'acquisition de bus gaz/biogaz.

Lancement d'un appel d'offre pour l'adaptation et la recharge de biogaz au dépôt de St Barthelemy d'Anjou

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique : les nouvelles technologies utilisées permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Epanouissement : la diminution des émissions de dioxyde de carbone permet d'avoir une meilleure qualité de l'air sur le territoire.

PERSPECTIVES 2019

Début des études et travaux d'adaptation du dépôt de St Barthelemy d'Anjou pour l'accueil des bus au biogaz en 2020.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le programme d'amélioration, notamment thermique, des logements anciens privés

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Améliorer les logements anciens privés
- Accompagner et soutenir les propriétaires les plus modestes dans la réalisation de leurs travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement
- Maîtriser la consommation d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre

INDICATEURS QUALITATIFS

Bilan 2013—2017 :
Plus de 22 M€ de travaux d'amélioration engagés et plus de 8 M€ de subventions sollicitées

Environ 660 emplois maintenus ou créés sur Angers Loire Métropole

38% de gain énergétique réalisés en moyenne

Des émissions de GES réduites de moitié pour les logements concernés

INDICATEURS QUANTITATIFS

Bilan 2013—2017 :

1 085 dossiers pour 3 764 propriétaires aidés

• 79 audits
• 1 006 dossiers travaux

Plus de 22M€ de subventions sollicitées dont plus de 1,3 M€ d'aides Angers Loire Métropole

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme « Mieux chez moi » pour une durée de 4,5 années (4 ans prolongés de 6 mois) pour inciter les propriétaires privés à valoriser leurs logements en réalisant des travaux d'amélioration ou de rénovation.

Le programme comprend :
• Des aides et un accompagnement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sous conditions de ressources (plafonds de revenus fixés par l'ANAH)
• Des aides complémentaires et un accompagnement d'Angers Loire Métropole, selon les mêmes plafonds de revenus que l'ANAH, ainsi que des aides spécifiques pour les propriétaires occupants juste au dessus des plafonds de l'ANAH (dans ce cas uniquement pour des travaux de rénovation énergétique)

Un opérateur mandaté par Angers Loire Métropole assure un accompagnement technique, financier, social, juridique et administratif des ménages éligible au dispositif. Il réalise une visite de diagnostic à domicile et propose un

programme de travaux avec plusieurs scénarii plus ou moins ambitieux. Les propriétaires font ensuite appel aux professionnels (artisans ou entreprises du bâtiment) pour les chantiers envisagés.

Les aides sont destinées aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs, à condition de conventionner leur logement (loyer plafonné). Elles peuvent concerner des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation ou de sortie d'habitat indigne ou dégradé.

Deux instances internes suivent et pilotent ce projet : comité de suivi (pour acter le bilan et dresser les objectifs et le Programme d'actions de l'année à venir), comité technique mensuel pour étudier les projets des particuliers et les demandes de subventions).

Cet accompagnement est intégré à la plateforme « **Mieux chez moi** », espace d'accueil global en faveur de l'accompagnement à la rénovation thermique, animé

par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC).

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Evaluation du dispositif mis en œuvre entre juin 2013 et décembre 2017.

A noter : en dehors du programme Mieux chez moi et des opérations d'amélioration de l'habitat privé ancien qu'il accompagne selon une période préfixée (bilan actuel 2013-2017), la politique en faveur de l'aide à la rénovation énergétique des logements est assurée en continu par la plateforme globale « Mieux chez moi » pour tous les publics.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux permettent une meilleure performance des logements d'un point de vue énergétique, une meilleure maîtrise des charges liées à l'énergie, un meilleur confort dans le logement et participent à la lutte contre la précarité énergétique. On notera également les impacts pour le développement économique local : création ou maintien d'emploi dans le bâtiment

PERSPECTIVES 2019

Préparation d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat privé ancien.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La gestion énergétique des bâtiments publics

Année de démarrage : 2007

Action interne

OBJECTIFS

- Optimiser la gestion énergétique des bâtiments municipaux en limitant et maîtrisant les consommations
- Diminuer la facture énergétique
- Garantir un niveau de confort optimal

INDICATEURS QUANTITATIFS

Dans le cadre du PEEB, les objectifs et les résultats à fin 2018 sont :

- Réduire de 1,1 % la consommation d'énergie finale entre 2012 et 2030

Baisse de 9,9 % entre 2012 et 2018 sans Aquavita

- moins 1% des consommations de chauffage entre 2017 et 2018 à rigueur climatique corrigée
- moins 2,4% des consommations d'électricité entre 2017 et 2018

- Réduire la consommation d'énergie fossile de 30 % entre 2012 et 2030

Baisse de 15,8 % entre 2012 et 2018, la part d'énergie fossile représente 52,2% du total des consommations

- Porter la part des ENR à 23 % en 2020 et 32 % en 2030

Part de 23,2 % en 2018, intégrant la part de l'électricité renouvelable du mix national soit 7,2%

DESCRIPTION DE L'ACTION

Démarche globale initiée sur l'ensemble du patrimoine de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

Mise en œuvre d'études (diagnostic et hiérarchisation du patrimoine existant au regard de la consommation énergétique), de travaux (amélioration thermique, technologies innovantes, récupération de chaleur, ...) et d'actions de sensibilisation (impact de l'usage des bâtiments sur leur consommation énergétique) en faveur de la maîtrise et de la limitation des consommations d'énergie du patrimoine existant ou des futures constructions des collectivités.

Ces actions se font notamment en lien avec un Plan de Progrès de Maîtrise des Fluides (PPMF) mis en place depuis 2007 pour le patrimoine géré à l'échelle de la Ville d'Angers, devenu le PEEB en 2015 (Programme d'Efficacité Energétique dans les Bâtiments).

ILLUSTRATION DES AVANÇEES 2018

Le PEEB s'efforce d'accentuer la baisse des consommations et dépenses de fluides.

Pour cela, il s'appuie sur 4 piliers :

1. L'amélioration de l'efficacité énergétique (réduction des consommations) comprenant :

- La rénovation et l'optimisation du patrimoine énergétique

Le renouvellement des équipements énergétiques passe par l'utilisation des meilleures techniques disponibles et selon les contraintes budgétaires : l'action a été engagée et amplifiée par la création du budget GEGR (Gros Entretien Gros Renouvellement) de 4,5 M€ par an dont 2,8 M€ ont un impact sur les consommations d'énergie. Un groupe scolaire a vu son chauffage électrique remplacé par une chaufferie gaz performante et du matériel d'éclairage particulièrement économique et efficace a été testé dans 6 classes d'un autre groupe scolaire permettant de baisser la puissance de 70%.

- La rénovation des bâtiments en visant la réduction de 40 % des consommations en 2030 pour les bâtiments de plus de 1 000 m²

sur la base de l'article 175 de la loi ELAN (décret à paraître en 2019).

- Le pilotage des équipements tendant à viser le bon fonctionnement aux justes besoins

Le pilotage des équipements (consommer l'énergie au juste nécessaire) passe par l'utilisation de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) : action engagée depuis le démarrage du développement (2009) et toujours à intensifier – 78 sites sont raccordés à la supervision TOPKAPI, le pilotage renforcé est en cours sur 6 sites et est amené à se développer

- L'incitation et la responsabilisation des occupants

La sensibilisation des utilisateurs pour un bon usage de l'énergie est la première source d'économies d'énergie, ce qui est lié au comportement et non à la technique : action engagée dans le cadre de la saison 3 du Concours National sur les Économies d'Énergie CUBE 2020 (3 sites d'enseignement). Les économies ont été comprises entre 5,1 et 28,2% sur une année. Le début de la saison 4 est prometteur pour 2 sites de bureaux qui ont atteint entre 5 et 7 % d'économie d'énergie sur les 6 premiers mois.

2. Le développement des ENR (raccordement à des réseaux de chaleur, réflexion sur la production d'électricité photovoltaïque ou l'achat d'électricité verte). Un projet de co-toitage solaire a été lauréat du programme de Budget Participatif fin 2018 et sera mis en œuvre avant fin 2020.

3. La réduction des coûts des énergies par l'achat groupé et efficient

La mise en concurrence des fournisseurs depuis septembre 2013 représente une non-dépense annuelle (bâtiments de la Ville) estimée à 900 k€. L'augmentation des taxes et les évolutions de prix liées au con-

texte géopolitique international auraient impacté les dépenses 2018 si les consommations d'énergie n'avaient pas été maîtrisées depuis quelques années. Ces achats groupés profitent également à l'ensemble des membres du groupe-méthode et donc en particulier à la Direction Eau et Assainissement d'ALM, au CCAS et à la Direction de la Voirie mutualisée.

4. La mobilisation de leviers financiers (certificats d'économies d'énergie, DSIL, FEDER, Région,...)

Avec ses compétences en automatisme, historiquement liées au développe-

ment de la GTB, l'Unité Énergie s'approprie les nouvelles technologies en lien avec l'énergie (objets connectés, comptages...) ou non, telles que la sûreté des locaux (Vigipirate) et la nécessaire adaptation au numérique (interfaces logiciels, notamment le contrôle d'accès, le BIM...), et se prépare ainsi au Territoire Intelligent.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif environnemental (limite et maîtrise des consommations énergétiques), économique (contrôle du niveau des dépenses) et social (garantie du niveau de confort pour les usagers).

PERSPECTIVES 2019

- Avec les succès des participations aux saisons 3 et 4 de CUBE 2020, il est souhaité développer les compétences et la dynamique acquises par la mise en place d'ambassadeur et ainsi accélérer les actions de sensibilisation et de réglage des équipements, réaliser les travaux d'économie d'énergie pertinents pour le confort des occupants (pilier 1)
- Mise en œuvre du co-toitage solaire sur un groupe scolaire grâce au financement participatif (pilier 2)
- Plan d'actions pour la rénovation énergétique visant -40% de consommations d'énergie entre 2010 et 2030 (pilier 1)
- Mise en œuvre du Territoire Intelligent et de la politique Energie à l'échelle d'Angers Loire Métropole

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le développement des mobilités actives

Action territoriale

Année de démarrage : 2004 pour l'offre de service vélo cité

2010 pour le renforcement des aménagements cyclables et l'offre de stationnement

OBJECTIFS

- Favoriser les mobilités actives en particulier le vélo pour les trajets utilitaires et en connexion avec le réseau de bus et train
- Soutenir la réalisation d'aménagements permettant de sécuriser, de développer et de faciliter les mobilités actives
- Améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 150 abris vélos tout confondu
- 6 000 contrats établis à Vélo Cité
- 215 km d'infrastructures cyclables sur Angers, 450 sur Angers Loire Métropole
- 200 heures de travail mobilisé par les Conseils de quartier

DESCRIPTION DE L'ACTION

La collectivité souhaite encourager et faciliter l'usage des mobilités actives (vélo et marche à pied) comme alternative à l'utilisation de la voiture.

Elle développe pour cela des actions en matière :

• **d'offre de service** (service de prêt **de** vélo « Vélo cité » à l'échelle de la ville d'Angers)

• **de stationnement vélo** et de connexion avec le réseau de transport en commun (train, Irigo) (« Vélo+gare » : parking vélo sécurisé en gare d'Angers pour les utilisateurs du réseau ferroviaire régional, « Vélo-parc » : parking vélo sécurisé au sein de certains parkings en centre-ville, « Vélo box » : consignes individuelles et sécurisées aux arrêts de bus proches des pôles d'activité ou des zones d'habitat, en lien avec le réseau de transports en commun, abris vélo collectifs, ...)

• **d'aménagements** pour sécuriser et développer le réseau cyclable et piétonnier (bandes cyclables, espaces piétons, ...)

• d'actions en interne en faveur des déplacements en

vélo de ses agents pour les trajets domicile-travail ou les déplacements professionnels, à travers son Plan de Déplacements Entreprise

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite de l'élaboration du **Plan vélo** à l'échelle de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole.

Poursuite de la **concertation avec les conseils de quartier de la ville d'Angers**, débutée en septembre 2017 :

- Phase 1 : propositions pour privilégier les déplacements à vélo (sur la base des parcours vélos idéaux et non de l'existant)
- Phase 2 : diagnostic des aménagements cyclables existants avec identification d'itinéraires à réaliser / conforter prioritairement
- Phase 3 : proposition d'actions à l'échelle de leur quartier pour développer l'offre de stationnement vélos et l'offre de services aux cyclistes, informer, sensibiliser et éduquer les Angevins à la pratique et à la promotion du vélo

• Rencontre en avril 2018 de chaque Conseils de quartiers avec les élus pour échanger sur les propositions remises à la Ville d'Angers et rédaction d'un document de synthèse des échanges.

En parallèle, mise en œuvre d'un dialogue avec l'association Place au vélo, association représentant les usagers du vélo sur le territoire, sous la forme d'échanges et de rencontres.

Dans une logique d'exemplarité, mise en place de l'**Indemnité kilométrique vélo** (IKV) par la Ville d'Angers, en lien avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale. Le montant de la prise en charge varie de 200 à 100 euros par an, selon les agents effectuant 80% ou 50% de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Cette IKV constitue l'une des actions du **Plan de mobilité** des trois structures qui agit notamment en faveur de la pratique du vélo (mise à disposition également d'une **flotte de 200 vélos** pour les déplacements professionnels, formation des agents à la sécurité à vélo avec en 2018 l'**opéra-**

INDICATEURS QUALITATIFS

Angers 3^e au baromètre des villes cyclables 2017 (Fédération française des usagers de la bicyclette, catégorie communes entre 100 000 et 200 000 habitants), dévoilé en mars 2018.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Vélo et marche ne sont pas consommateurs d'énergie autre qu'humaine et n'ont pas les rejets de polluants ou de gaz à effet de serre des véhicules motorisés, modes doux (marche, vélo), non polluants et générant peu de nuisances, apparaissent comme une solution idéale pour les trajets courts.

Par ailleurs, en étant non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo croise de nombreux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

Finalisation et mise en œuvre du Plan Vélo de la ville d'Angers et du Plan Vélo d'Angers Loire Métropole (qui comprendra 4 secteurs dont celui de la Ville d'Angers).

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation Organisation du pilotage Transversalité Evaluation Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique Préservation de la biodiversité Cohésion sociale et solidarité Epanouissement de tous les êtres humains Modes de production et de consommation responsables

Les réseaux de chaleur

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Mettre en place un schéma global à l'échelle de la collectivité et de son territoire pour développer les réseaux de chaleur
- Intégrer dans le schéma les évolutions urbaines et énergétiques, les potentiels et les différents quartiers à l'échelle de la collectivité
- Renforcer le rôle d'autorité organisatrice des réseaux de chaleur de la collectivité

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 4 réseaux publics + 7 réseaux privés
- 60 km de réseaux / 21 000 équivalents logements
- 150 MW en chaufferies centrales / 185 GWh thermiques produits / 80 GWh électriques produits
- Mixité bois : 70%

DESCRIPTION

L'ACTION

Suite aux conclusions du schéma directeur des réseaux de chaleur, les perceptivités de développement des réseaux de chaleur sont aux horizons 2025/2035 :

- **volet énergétique** : faire passer la part de la distribution annuelle d'énergie des réseaux de chaleur de 180 GWh à 350 GWh avec un mix énergétique de 75/80% d'énergie renouvelable ;
- **volet économique** : faire évoluer les chiffres d'affaires des réseaux de chaleur de 15,4 millions € HT/an à 25 millions € HT/an ;
- **volet investissement** : investir 56 millions d'euros HT dans les équipements de transport et distribution

DE

des réseaux de chaleur, éligible aux aides du Fonds chaleur Ademe, et l'acquisition des biens déjà existants ;

•volet environnemental : réduire les émissions annuelles de CO₂ de 38 250 tonnes à 63 000 tonnes.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Mise en œuvre du schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur sur le périmètre de la Ville d'Angers et des communes périphériques, avec les 1ères études de projection.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif environnemental : développement des ressources d'énergies renouvelables et de récupération et maîtrise des rejets de chaudières avec des chaudières plus grosses, moins nombreuses, inter-sécurées, ...

Objectif économique : contrôle des prix de la chaleur des différents réseaux à l'échelle de la Communauté Urbaine, développement cohérent des réseaux d'énergie sans qu'ils soient en concurrence.

Objectif social : garantie de la fourniture d'énergie aux logements et équipements raccordés avec un prix déconnecté du prix des énergies fossiles.

Poursuite des actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le regroupement des services eau et assainissement sur un site unique

Année de démarrage : octobre 2016

Action interne

OBJECTIFS

- Limiter les allers retours sur les différents sites de la direction eau assainissement
- Obtenir une meilleure cohésion et un meilleur mode de fonctionnement
- Privilégier les interactions entre les services

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Regroupement de l'ensemble des services de la direction Eau et Assainissement sur un site unique.

Ce nouveau bâtiment est construit selon la norme RT 2012 et comporte une production solaire d'eau chaude sanitaire.

A noter : 2 nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques seront installées dans ce nouveau bâtiment. Cela viendra appuyer le déploiement de véhicules électriques (6 véhicules électriques actuellement, 5 en commande, ce qui représentera 9% du parc de véhicules de la direc-

tion) et des bornes de recharge installées sur les autres sites de la direction (2 sur le site de Berry, 2 à l'usine des eaux, 7 rue Chèvre). Des vélos sont également mis à disposition pour se déplacer.

INDICATEURS QUALITATIFS

Certification ISO 9001-2000 de la direction eau et assainissement depuis 2003, pour la totalité de ses missions. Certificat renouvelé sous la version ISO 9001-2015 en novembre 2017.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Début des travaux en mars 2018. En septembre 2019, une trentaine de personnes quitteront les bureaux situés boulevard Saint Michel pour rejoindre les nouveaux bureaux rue Chèvre, ce qui facilitera les échanges entre collègues et limitera les trajets en voiture pour participer aux réunions ou les navettes de courrier interne.



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux allers retours entre les différents sites de la direction, renforcement des liens et de la cohésion entre les services de la direction.

PERSPECTIVES 2019

Finalisation des travaux prévue fin 2019.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les deux nouvelles lignes de tramway

Année de démarrage : 2017

OBJECTIFS

- Structurer et renforcer le réseau des transports en commun de l'agglomération
- Améliorer la qualité et l'accessibilité du service de transport en commun
- Améliorer le cadre de vie et réduire les nuisances sonores en apaisant la circulation du centre-ville et des grands axes
- Améliorer la qualité de l'air et réduire les besoins en énergie

Action territoriale

INDICATEURS QUANTITATIFS

Le tramway représente le mode de déplacement qui consomme le moins d'énergie par kilomètre et par personne : 15 fois moins que la voiture et 3 fois moins que les bus en ville.

- 10,1 km de nouvelles voies
- 100 000 habitants desservis par le tramway (corridor de 500m), soit 35 % de la population d'Angers Loire Métropole
- 19 stations pour les lignes B et C
- 18 nouvelles rames de 30m de long et une capacité de 210 passagers par rame
- 1 pont à construire sur la Maine
- 2 parkings-relais créés dans les secteurs La Barre et Montaigne, 1 parking aménagé à Monplaisir

DESCRIPTION DE L'ACTION

Angers Loire Métropole a défini des axes forts pour l'aménagement de son territoire dont la gestion des déplacements constitue un point essentiel. Pour renforcer son réseau de transport en commun, l'agglomération a décidé de mettre en place deux nouvelles lignes, en plus de la ligne A entre Avrillé et la Roseraie déjà en circulation :

- La ligne B entre Belle Beille / Monplaisir.

- La ligne C entre Belle Beille / Roseraie (elle empruntera les infrastructures des lignes A et B pour relier Belle-Beille à la Roseraie en passant par le centre-ville).

Ces trois lignes permettront de constituer un véritable réseau au cœur de l'agglomération et de doubler le nombre d'habitants desservis par le tramway en le portant à 100 000, soit 35 % de la population d'Angers Loire Métropole.

Les travaux ont commencé début 2017, pour une mise en service en 2022.

Aménagement de l'espace public

L'arrivée du tramway permet de repenser l'espace public en accordant une place importante aux circulations douces

(cheminements piétons et voies cyclables).

- Les stations seront implantées tous les 500 m environ afin d'optimiser la desserte des quartiers traversés. Les quais seront aménagés pour un accès de plain-pied dans les rames.
- Les carrefours seront aménagés pour permettre les circulations transversales et faciliter les dessertes locales.

Traitement paysager et végétalisation

Le long du tracé du tramway, le végétal occupera une place centrale dans l'aménagement urbain. Le traitement paysager du réseau de tramway permettra de conforter l'image de pôle d'excellence du végétal de l'agglomération angevine.

Le tramway circulera la plupart du temps en site propre, et sur une plateforme végétalisée sur environ 80% de son tracé. La mise en place d'une plateforme sur augets permettra de réduire les apports en eau extérieurs en facilitant la perméabilité entre substrat et sol en place.

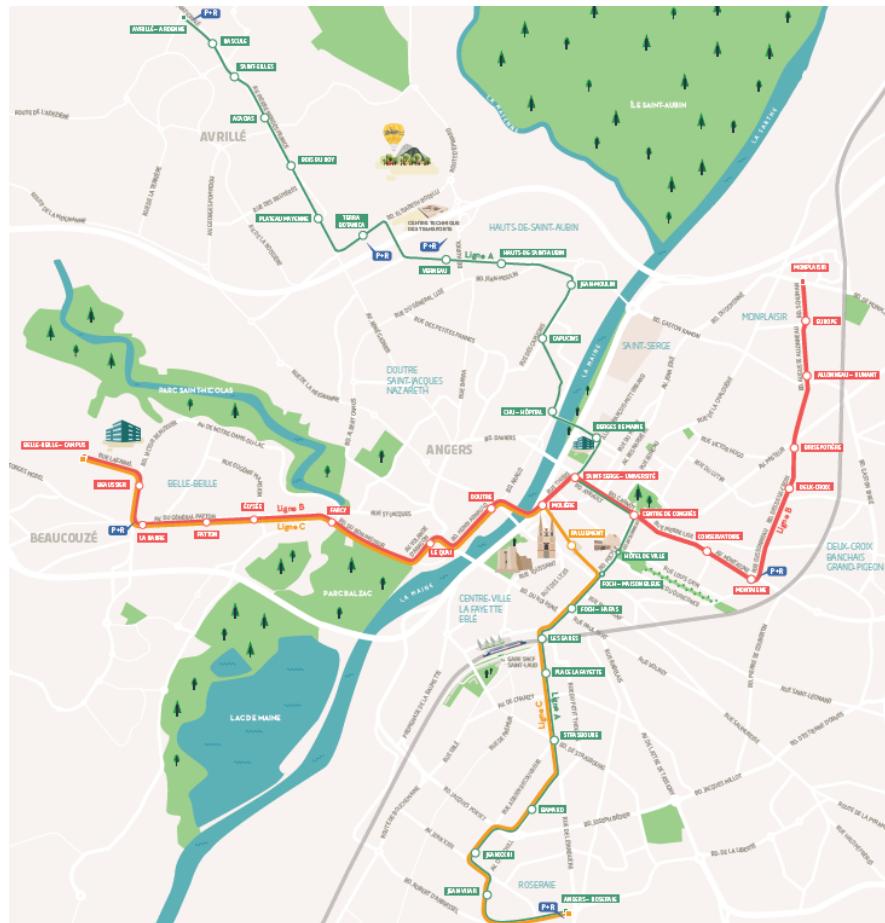
Plus de 1500 arbres seront présents sur le tracé, ainsi que 21 000 arbustes et 40 000 vivaces et graminées, en privilégiant les essences locales.

ILLUSTRATION AVANCEES 2018

DES

Travaux réalisés :

- Construction du pont des Arts et métiers débuté en janvier 2018 (fin des travaux été 2019).
- Construction de la ligne B : travaux de dévoiement des réseaux débutés en octobre 2017 préalablement aux travaux de construction de la plateforme tramway débutés en septembre 2018 pour les premiers sur les boulevards du centre-ville (et qui se termineront pour les derniers en début 2022).



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La construction des deux nouvelles lignes de tramway vient renforcer le réseau de transports en commun du territoire. Elle vise à développer les modes de transport alternatifs à la voiture, à améliorer la qualité de l'air et à réduire les nuisances sonores liées à la circulation. Le renforcement du maillage des transports en commun facilitera par ailleurs l'accessibilité du territoire à tous.

PERSPECTIVES 2019

- Trois secteurs seront terminés d'ici fin 2019 : livraison du nouveau pont sur la Maine dédié aux déplacements doux ; réaménagement des boulevards Ayrault et Carnot, qui accueilleront la ligne A modifiée du tramway ; aménagement complet de la place Mendès France, ainsi que des boulevards de la Résistance et de la Déportation et Bessonneau.
- Poursuite des travaux sur les différents tronçons du tracé (dévoiement de réseaux, aménagements urbains et de voies ferrées, ...) jusqu'à l'été 2022.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La valorisation du biogaz

Année de démarrage : 2017

Action territoriale

OBJECTIFS

- Valoriser le biogaz produit et le transformer en énergie

INDICATEURS QUANTITATIFS

Objectif Production annuelle de biogaz (64 % de CH4) de 2 300 000 Nm³ / an pour une injection annuelle de biométhane (98 % de CH4) de 1 400 000 Nm³ /an – CA annuel attendu 1 400 000 Euros

INDICATEURS QUALITATIFS

Certification ISO 9001-2000 de la direction eau et assainissement depuis 2003, pour la totalité de ses missions. Certificat renouvelé sous la version ISO 9001-2015 en novembre 2017

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la station d'épuration de la Baumette, production de biogaz issue du digesteur des boues, qui permet de produire de l'énergie qui va être utilisée sur le site dans le process d'épuration (chauffage du bâtiment administratif en période froide et du digesteur tout au long de l'année avec maintien de la température interne à 37 °C) et l'excédent revendu à GRDF.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

En 2018, 2 847 702 Nm³ produits et 1 415 851 Nm³ injectés dans le réseau GRDF.

La différence entre ces deux volumes correspond d'une part au volume utilisé pour chauffer le digesteur (16,20%) et d'autre part au volume torché (brûlé) pour raison technique imputable ou non à l'exploitation soit 2,90%, soit l'équivalent d'un peu plus de 10 jours sur l'année 2018.



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Production et revente d'énergie renouvelable
- Amélioration de l'empreinte environnementale et réduction des besoins énergétiques des installations
- Réduction du volume des boues issues du traitement des eaux usées et donc réduction des nuisances environnementales liées au transport et au devenir de ces boues

PERSPECTIVES 2019

Poursuite de l'exploitation de l'unité d'épuration du biogaz.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

2.

Renforcer la transition environnementale

La gestion des espaces naturels sensibles

Année de démarrage : 2016 (pour l'Etang St Nicolas)

Action territoriale

OBJECTIFS

- Préserver et entretenir ces espaces , les milieux et les espèces les composants
- Favoriser la connaissance de ces espaces et la sensibilisation à leur préservation
- Valoriser ces espaces

DESCRIPTION DE L'ACTION

INDICATEURS QUANTITATIFS

Etang Saint Nicolas

Un plan de gestion de 25 actions entre 2017 et 2021

INDICATEURS QUALITATIFS

Néant.

Diversité des milieux naturels sur le parc St Nicolas



Sur les 12 espaces naturels sensibles classés par le département situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole, quatre sont gérés par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole (ALM) :

- **Les basses vallées Angevines** (Ville / ALM) : classé Natura 2000 depuis 2004 (réseau européen de sites naturels qui vise à préserver des milieux et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle européenne, en tenant compte des exigences économiques, sociales ainsi que des particularités locales), ce territoire de confluence de 9 200 ha entre la Maine, la Mayenne, le Loir et la Sarthe offre une biodiversité exceptionnelle aux portes d'Angers.

- **Les parcs Saint Nicolas** (Ville / ALM) : 147 ha sur un ancien site d'extraction ardoisière et étang artificiel créé au Moyen-Age. Cet espace dispose d'une diversité exceptionnelle de milieux (lande sèche, milieux humides, jardins vivriers, ...).

- **Le Lac de Maine** (Ville) : 220 ha creusés sur les prairies d'Aloyau (carrière de grave), site classé zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Il offre notamment aux oiseaux une zone de refuge en hiver, une halte migratoire, un lieu de nidification.

- **Les Ardoisières** (ALM) : 100 ha qui se composent à la fois d'une végétation sauvage et de milieux très divers allant du plus sec et chaud au plus humide, et de vestiges qui témoignent de l'ancienne activité industrielle d'extraction de l'ardoise (déchets d'ardoises, chevalements, compresseurs, ...).

vité industrielle d'extraction de l'ardoise (déchets d'ardoises, chevalements, compresseurs, ...).

Les directions gestionnaires de la Ville d'Angers et d'ALM entretiennent ces espaces (direction aménagement et développement des territoires pour les Basses Vallées Angevines, direction parcs jardins et paysages pour le parc St Nicolas et les Ardoisières, direction des sports et loisirs pour le Lac de Maine) pour préserver leurs milieux naturels, la diversité de leurs habitats et valoriser les sites. Des actions de gestion environnementale, d'inventaire, d'éducation et de sensibilisation sont ainsi mises en place, des itinéraires cyclables et de randonnée sont créés et valorisés. Des mesures agro-environnementales sont également en œuvre sur le site des Basses Vallées Angevines.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Travail mené sur l'étang Saint Nicolas :

Dans le cadre de la **recherche de cohérence dans la gestion de cet espace pour sa préservation et le maintien ou la restauration des habitats**, un diagnostic a été réalisé en 2016 et un plan de gestion en 2017, élaborés par la LPO en partenariat avec le Conseil Départemental du Maine et Loire.

Le plan de gestion 2017-2021 porte sur trois volets :

- Améliorer et restaurer la qualité des habitats et l'accueil des espèces remarquables ;
- Améliorer les connaissances naturalistes et mettre en place des suivis en lien avec les actions de gestion et de restauration ;
- Permettre au public de découvrir l'ENS.

En 2018, poursuite de la mise en œuvre des premières actions lancées en 2017, avec principalement :

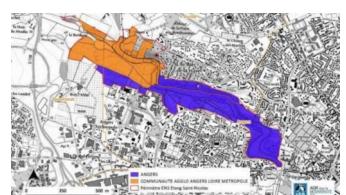
- **Lutte contre la plante invasive** (Egeria densa, Laurier palme) et envahissantes (genêt et poirier sauvage dans la lande).
- **finalisation parcours parcours d'orientation** avec les collèges.

- **Des travaux d'entretien** sur les mares, les landes, et la queue de l'étang (entretien de la végétation des rives, fauches, défrichages manuels, ...).

- L'équipe travaillant sur le terrain a également été sensibilisée avec une **formation** de la LPO.

- premiers relevés faune flore (flore avec CBNB, avifaune, amphibiens, reptiles, chiropotères avec LPO)

Un comité de pilotage annuel est mis en place avec un suivi des actions et propositions.



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions générales pour préserver voire restaurer les milieux et les espèces composants ces espaces naturels sensibles (ENS). Travail mené en faveur de la connaissance scientifique de ces milieux et de la sensibilisation pour mieux les connaître et ainsi mieux les préserver.

La gestion des ces ENS se fait par ailleurs dans une logique partenariale avec l'implication et l'échange entre différents acteurs du territoire : Conseil Départemental du Maine et Loire, différentes directions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, associations (LPO, pêcheurs, ...), Université, Office National des Forêts, ...

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions sur l'Etang St Nicolas avec notamment :

- Constitution d'un programme d'animation grand public, scolaires et centres de loisirs
- Etude pour l'extension du périmètre de l'ENS sur le site de la Vilnière

Premières études de faisabilité de mise en place d'une démarche similaire pour l'ENS des ardoisières.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Les études sur la connaissance de la faune et de la flore locale

Année de démarrage : 2016

Action territoriale

OBJECTIFS

- Renforcer la connaissance et la protection de la biodiversité locale
- Aider à la décision en matière de gestion de la biodiversité

INDICATEURS QUANTITATIFS

17 communes ayant pu bénéficier de l'expertise du Conservatoire de Brest depuis 2015

87% des espèces floristiques du département présentes sur ALM

32 plantes protégées sur le territoire

69 plantes inscrites sur la liste rouge de l'IUCN

INDICATEURS QUALITATIFS

Des connaissances qui peuvent aider à la décision et alerter sur certains enjeux locaux en matière de biodiversité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec certains partenaires locaux (Conservatoire Botanique National de Brest, LPO,...), inventaires menés afin de renforcer l'état des connaissances du territoire en matière de diversité faunistique et floristique.

Outre l'apport de connaissances scientifiques, ces inventaires permettent une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité et permettent ainsi d'aider à la décision dans des projets d'aménagement et de gestion de l'espace.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest, débuté en 2015 :

• **Actions d'amélioration des connaissances** sur l'Espace Naturel Sensible de l'étang St Nicolas

• **Suivi botanique** sur l'Île Saint Aubin

• Poursuite du **plan de prospection** sur des communes ciblées du territoire

• Début de la mise en œuvre du **plan local de conservation** en faveur du Pourpier du Driper

• Mise à jour des **couches d'alerte** sur Angers Loire Métropole (SIG)

Elaboration par la LPO d'un atlas communal de la biodiversité (ABC) sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Etabli à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, cet outil permettra de mieux connaître la biodiversité du territoire, d'identifier les enjeux spécifiques liés et les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Il facilitera la sensibilisation et la prise en compte de la biodiversité dans les politiques intercommunales.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les études menées permettent de mieux connaître la biodiversité locale (faunistique ou floristique) et mettent en lumière certains enjeux locaux. Outre les connaissances scientifiques et techniques, elles participent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire grâce à la décision qu'elles constituent.

PERSPECTIVES 2019

- Poursuite du partenariat avec le Conservatoire de Brest
- Finalisation de l'ABC puis réflexions pour faire connaître ce travail auprès des communes et définir des plans d'actions.
- Etude (Stage) pour faire état des lieux connaissances au niveau des directions et partenaires et extraire des indicateurs de suivi

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La Gestion des Milieux Aquatiques

Année de démarrage : novembre 2015 pour analyse en vue d'une prise de compétence au 01.01.2018

Action territoriale

OBJECTIFS

- Améliorer l'état des milieux aquatiques (qualité et quantité, restauration, libre circulation des populations piscicoles)
- Lutter contre les inondations
- Préserver la biodiversité
- Renforcer l'action de la collectivité en matière de gestion des milieux aquatiques (coordination entre acteurs, appropriation, force de proposition, actions)
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27

Janvier 2014 prévoit le transfert, par le biais du bloc communal, de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au 1er Janvier 2018.

En amont de cette l'obligation, Angers Loire Métropole (ALM) a souhaité créer dès novembre 2015 un service dédié.

Plusieurs missions :
•Gestion des Milieux Aquatiques : mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur les Basses Vallées Angevines, suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), actions de gestions sur certains milieux, veille biodiversité et identification de potentielles mesures compensatoires en zones humides (renaturation, restauration, créa-

tion).

•Gouvernance : proposition et suivi de la gouvernance liée à la compétence GEMAPI.

•Prévention contre les inondations : suivi des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), portage de l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet et réalisation du suivi de la SLGRI Authion Loire.

Mixte Layon Aubance Louets, Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents.

•Création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

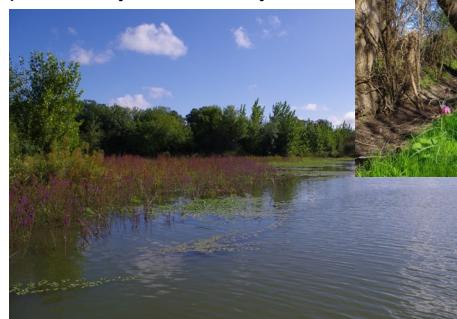
•Préparation aux travaux sur l'aire de stationnement des forges face au port de l'Île Saint Aubin, suivi des activités de l'Île Saint Aubin (agricole, loisirs, protection de la biodiversité).

•Etudes pour la caractérisation des Systèmes d'endiguement.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

•Prise de compétence GEMAPI.

•Représentation/ Substitution pour 2 Syndicats : Syndicat



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions variées en faveur de la gestion, préservation et restauration des milieux aquatiques, prévention des inondations et travail sur la résilience du territoire au risque inondation. Par ailleurs, ce travail global est au service d'une dynamique locale de coordination et d'accompagnement des acteurs (gouvernance, suivi de projets multi partenariaux, accompagnement de communes, échanges avec les partenaires et les territoires, ...).

PERSPECTIVES 2019

- Organisation administrative, technique et financière à l'identification et à la gestion des systèmes d'endiguement
- Travail à la mise en place de mesures compensatoires et à la création de l'aire de stationnement des Forges
- Suivi des Syndicats en charge de l'application par délégation ou transfert

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les expositions végétales éphémères : jardins d'expression

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

Action territoriale

- Valoriser le patrimoine, le savoir-faire local, les formations et entreprises locales dans le domaine du végétal
- Promouvoir le lien entre art et nature, et faire découvrir le potentiel esthétique des jardins
- Développer le rapport entre l'Homme et la nature

INDICATEURS QUANTITATIFS

Plus de 30 000 visiteurs

Plus de 5 000 bulletins de vote

Catégorie 2 : 106 étudiants et 17 jardins créés, 6 établissements d'enseignement supérieur

Catégorie 1: 856 enfants impliqués et 21 jardins créés

65 entreprises partenaires

INDICATEURS QUALITATIFS

Mise en valeur de l'ancien potager de Pignerolle

DESCRIPTION DE L'ACTION

Jeu d'expression libre autour du jardin. Concours annuel dans le domaine de Pignerolle (Saint Barthélémy d'Anjou), qui permet aux écoliers, étudiants de réaliser des projets croissant savoir-faire horticoles locaux, patrimoine et création artistique (jardins de 20 à 40m², ou palox mis à leur disposition).

Les participants sont incités à récupérer des matériaux et végétaux auprès des entreprises locales pour construire et aménager leur jardin. Ils sont accompagnés dans la logistique et la technique par la direction des Parcs Jardins et Paysages.

Les visiteurs de l'exposition sont invités à voter

pour leur jardin favori. Le gagnant de la catégorie étudiante voit son jardin adapté et exposé sur la place du Ralliement l'année suivante.

• Participation de 21 écoles (écoles primaires, Centres de Loisirs Sans Hébergement, temps périscolaires) : végétalisation de 21 palox présentés dans le jardin de Pignerolle.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Exposition du projet lauréat 2017 « jardin au centre de la terre » par les compagnons du devoir sur la place du Ralliement à l'été 2018.

6e édition autour du thème « échappées de jardin ».

• 17 groupes sélectionnés en fonction de certains critères (développement durable, partenariat et mise en valeur du patrimoine local).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concours favorise la solidarité sur le territoire (échanges participants / entreprises locales) ; met les citoyens au cœur du projet en leur permettant d'élire le gagnant du concours ; constitue une des animations de l'été sur le territoire angevin et participe donc à l'épanouissement des Angevins.

Continuité de l'exposition au Parc de Pignerolle et place du Ralliement en 2019.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur (QAI)

Année de démarrage : 2017

Action interne

OBJECTIFS

- Garantir un air intérieur de bonne qualité dans les établissements recevant des enfants.
- Incrire la collectivité dans un dispositif d'amélioration continue de la QAI

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La QAI est à la croisée de différents enjeux sanitaires, énergétiques et sociétaux.

En 2018, un diagnostic partagé des pratiques de la ville concernant la qualité de l'air intérieur et des priorités géographiques et techniques a été mené à bien. Ce diagnostic a été réalisé de façon transversale entre les services de la direction bâtiment et la direction éducation-enfance.

Dans une 2ème phase, un plan d'action d'amélioration a été élaboré à l'échelle de la collectivité. Ce plan prend en compte la diversité des

DE

bâtiments et les différentes dimensions de la QAI : ventilation, travaux, fournitures, nettoyage...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

En 2018, des mesures de QAI ont été réalisées à la suite de travaux afin d'identifier leur éventuel impact sur la QAI ainsi que la courbe de décroissance des produits retrouvés dans l'air.

L'impact sur la QAI d'une peinture biosourcée a également été mesuré afin d'orienter les achats futurs.

Les différents services ont été sensibilisés lors de

l'adoption du diagnostic et du plan d'action associé.

Une ventilation a été mise en place dans 2 écoles (école élémentaire Cussonneau et Ecole maternelle Paul Valéry).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Agir pour améliorer la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants (établissements appartenant à la collectivité), signifie agir pour diminuer la concentration de certains polluants (liés à des revêtements de sols, des produits ménagers, des meubles ou encore des peintures), mais aussi agir pour renforcer la bonne ventilation des bâtiments. Ces deux éléments sont essentiels en termes de santé publique (baisse des polluants) et de gestion énergétique des bâtiments (l'humidité liée à l'absence de ventilation ne favorise pas l'utilisation optimale du chauffage par exemple).

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le site patrimonial remarquable

Année de démarrage : 2013

Action territoriale

OBJECTIFS

- Identifier et répertorier les richesses architecturales, historiques, paysagères
- Conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne et permettre une évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines
- Favoriser la rénovation du patrimoine bâti ancien

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'hypercentre d'Angers concentre un grand nombre de richesses patrimoniales, allant du gallo-romain à l'Art déco, en passant par le XIXe siècle et les cités-jardins.

A la demande de la Ville d'Angers en 2013, Angers Loire Métropole, détentrice de la compétence urbanisme, a décidé de mettre en place en 2015 un secteur sauvegardé. Suite à la loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine en 2016 (dite loi Patrimoine ou loi LCAP), l'étude du secteur sauvegardé est devenue une étude d'un **Site Patrimonial Remarquable** (SPR).

périmètre du SPR dans le respect de l'existant, afin de le prendre en compte sans porter atteinte à ses qualités historiques, morphologiques, architecturales.

Angers et Angers Loire Métropole ont décidé d'allier ces deux outils pour la gestion de leur SPR :

- le PSMV, plus exigeant, pour la partie du SPR ayant la plus forte concentration de patrimoine ;
- et le PVAD, plus souple, pour tout ce qui se situera autour du PSMV. Les deux outils de gestion permettent une défiscalisation des travaux de rénovation pour les propriétaires bailleurs lorsque les documents seront approuvés.

paysage (domaine, hameaux ruraux, cités jardins, ...);

- Des secteurs naturels comprenant peu de bâti mais d'une grande qualité paysagère avec des paysages très ouverts qui offrent des vues remarquables, identitaires et en connexion avec le territoire au sud /est avec la confluence Loire-Maine, à l'ouest avec le site classé de l'étang Saint-Nicolas et au nord avec l'île Saint-Aubin formée par la boucle de la Maine.

Le classement aura pour effet immédiat de soumettre tous les travaux situés au sein de ce périmètre à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les propriétaires bailleurs de bâtiments situés à l'intérieur du périmètre peuvent bénéficier de mesures de défiscalisation en cas de réalisation de travaux.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Finalisation de la procédure.

Le périmètre comprendra à la fois :

- Un secteur urbain central, constitué du cœur de ville historique et marqué par un relief induisant de nombreuses vues remarquables. Ce secteur présente une grande densité de patrimoine avec les principaux témoins de la richesse historique de la ville : architecture monumentale et ensembles urbains spécifiques du cœur de ville ;
- Des secteurs de patrimoine comprenant les noyaux urbains historiques en prolongement du cœur de ville (faubourg) et les ensembles architecturaux caractéristiques de l'histoire urbaine souvent en lien étroit avec le

INDICATEURS QUANTITATIFS

Environ 1600 ha de SPR

Environ 80 monuments historiques du centre-ville englobés dans le périmètre

INDICATEURS QUALITATIFS

Une démarche urbaine qualitative en faveur de la protection des richesses architecturales, historiques et paysagères

Un Site Patrimonial Remarquable est une **mesure de classement** sur un espace délimité permettant de protéger, conserver et **mettre en valeur le patrimoine culturel** présentant un intérêt public (d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager).

Le SPR est délimité par un périmètre à l'intérieur duquel, **deux outils de gestion sont possibles** :

- soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV), qui tient lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), qui est une servitude réglement annexe au PLUi.

Ils permettent d'inscrire tout acte d'aménagement, de transformation ou de construction dans le

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable représente une démarche urbaine qualitative en faveur de la protection des richesses architecturales, historiques et paysagères. Elle s'inscrit dans ce sens en faveur de la qualité du cadre de vie et de l'accès de tous à ce patrimoine ainsi préservé.

Le classement permettra également de renforcer potentiellement la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien via l'accès à certaines aides spécifiques.

PERSPECTIVES 2019

Classement du SPR d'Angers par arrêté ministériel le 31 janvier 2019. Ensuite, démarrage par la collectivité de l'étude d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui permettra d'avoir un outil de gestion pour la partie du cœur historique.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



3.

Développer les modes de consommation et de production responsables

Le schéma directeur des boucles vertes cyclables

Année de démarrage : 2015

Action territoriale

OBJECTIFS

- Proposer une offre cohérente et complète de vélo routes et voies vertes sur le territoire
- Capter les flux touristiques français et internationaux
- Permettre aux Angevins et touristes en séjour d'utiliser ces circuits de déplacements doux proches de la nature
- Valoriser le territoire angevin, son réseau hydrographique et la qualité de ses paysages de bords de rivières

INDICATEURS QUALITATIFS

Un renforcement du maillage du territoire au service des déplacements doux, du cadre de vie et de la valorisation du territoire angevin

INDICATEURS QUANTITATIFS

9,5 km au total sur les sections Angers—Montreuil Juigné (dont 6,5 km sur des anciennes voies ferrées)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Fort du succès de « La Loire à Vélo » qui révèle le potentiel du tourisme à vélo itinérant en France, l'Etat a entrepris de conduire un ambitieux **Schéma National des Vélo routes et Voies vertes** (SN3V), en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels du secteur.

Angers Loire Métropole est située au croisement de trois vélo routes qui sont inscrites dans ce schéma :

- L'Eurovéloroute 6 (Saint Brévin les Pins—Budapest), qui emprunte le circuit de 600km de « La Loire à Vélo » et propose deux circuits sur le territoire angevin (long de la Loire et chemin de halage de la Maine, cœur historique d'Angers et si tes des Ardoisières)
- La V43, vélo route dénommée « La Vélo Francette » qui relie Caen-Ouistreham à La

Rochelle et qui emprunte le chemin de halage de la Mayenne

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• La V47, vélo route appelée « La Vallée du Loir à Vélo », située entre Angers et Montoire sur le Loir (41) et qui est connectée à la V41 (Illiers Combray-Tours)

Consciente des enjeux liés au développement du tourisme à vélo, mais aussi de son réseau hydrographique exceptionnel et de la qualité de ses paysages, Angers Loire Métropole a souhaité se doter d'une **stratégie et d'un plan d'actions** pour proposer une offre complète et cohérente. Il permettra à terme de mailler le territoire de nouveaux itinéraires cyclables connectés à la Loire à vélo, Vélo Francette, Vallée du Loir à vélo, et offrira de nouvelles liaisons vers Cantenay-Epinard, Ecouflant, Avrillé, Bouchemaine, Trélazé et les berges de Maine.

Réalisation du projet de réhabilitation de la voie ferrée en voie verte entre Angers, Avrillé et Montreuil-Juigné. Ce parcours est strictement réservé aux vélos et marcheurs et représente la première étape des boucles vertes.

Chaque année jusqu'en 2020, un nouveau tronçon sera aménagé.

Dans cette logique, une étude a été lancée pour réaliser la section entre Angers et Saint Barthélémy d'Anjou (démarrage des travaux fin 2018)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement des circuits de vélo itinérant et des voies vertes favorise l'utilisation de modes doux de déplacements mais aussi indirectement la sensibilisation à la biodiversité et aux ressources naturelles (découverte des paysages et écosystèmes de bords de rivières). Ces itinéraires permettent par ailleurs une activité de découverte et de loisirs accessible.

PERSPECTIVES 2019

- Fin des travaux de la section Angers – St Barthélemy, reliant l'avenue Jeanne d'Arc à la commune de Saint Barthélémy d'Anjou avec réfection pont de la paperie.
- Réfection du Ponts de Segré
- Réalisation du bac entre Cantenay Epinard et Ecouflant avec jalonnement circuit vélo Ecouflant par les pistes cyclables existantes
- Jalonnement provisoire Vallée du Loire à Vélo de Villevêque à Angers

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le Contrat d'Objectifs Déchets et d'Economie Circulaire

Année de démarrage : 2018

Action territoriale

OBJECTIFS

- Réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA de 1% par an sur 3 ans)
- Augmenter le taux de valorisation matière des déchets du territoire et diminuer le tonnage de déchets non inertes enfouis
- Développer l'économie circulaire auprès des acteurs économiques (démarche d'écologie industrielle et territoriale, actions sur l'éco-conception)

INDICATEURS QUANTITATIFS

Résultats attendus :

- Réduction des DMA à la fin des 3 ans : 480 kg/hab/an au lieu de 495 kg/hab/an
- Réduction de 1 000 tonnes des déchets non inertes enfouis
- 26 nouvelles synergies entre les entreprises par an
- 136 établissements accompagnés par an
- Un certain nombre d'entreprises engagées dans l'économie circulaire équivalent à 50 points à l'issue des 3 ans (selon les règles ADEME pour les démarches individuelles ou collectives)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Angers Loire Métropole est engagé dans la réduction des déchets depuis bientôt quinze ans. Plusieurs programmes de prévention des déchets se sont succédés depuis 2005.

Le dernier en date est le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2016-2020 et rendu obligatoire par décret.

Il est aujourd'hui étayé par un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), élaboré en co-pilotage avec ALDEV et en partenariat avec les 3 chambres consulaires (CCI, CMA, CA), et a la particularité de renforcer le volet économie circulaire et la mobilisation des entreprises.

ILLUSTRATION AVANCEES 2018

Une réflexion a été menée par ALM avec l'ADEME pour signer en 2018 un CODEC. Pour cela, un **diagnostic a été réalisé** sur la période décembre 2017 – mai 2018 afin d'étudier :

- Les acteurs locaux du secteur économique
- Le volet économie circulaire (idées, potentiel, démarches en cours avec les acteurs économiques dans les différents domaines de l'économie circulaire)
- Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire
- Les objectifs stratégiques et opérationnels

Cette étude a donné lieu à la proposition d'un **programme d'actions sur la période 2019-2021** auprès du grand

public et des professionnels (entreprises et administrations) en partenariat avec divers acteurs (chambres consulaires, ...) et co-piloté avec ALDEV.

30 fiches actions : priorité au compostage des biodéchets et au broyage des végétaux, au développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de valorisation matière, à la lutte contre les gaspillages (alimentaire, réemploi / réparation, consommation zéro déchet, ...), à la mobilisation des entreprises (sur l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale), à la sensibilisation du grand public et à la transversalité avec les autres politiques publiques.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme d'actions global en faveur de la réduction des déchets ménagers et assimilés, de l'augmentation de la valorisation des déchets et de leur réutilisation à travers l'économie circulaire.

Le CODEC est par ailleurs transversal à d'autres politiques publiques de la collectivité agissant en faveur du développement durable, notamment le PCAET, le Projet Alimentaire Territorial, l'aide alimentaire solidaire, l'assainissement (avec le traitement des boues de STEP) ou encore la commande publique (intégration de l'économie circulaire dans les marchés), ...

Mise en œuvre du programme d'actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La clause d'insertion dans les marchés publics

Année de démarrage : 2005

Action territoriale

OBJECTIFS

- Généraliser les clauses à l'ensemble des marchés (travaux, services, prestations intellectuelles)
- Favoriser la clause d'insertion professionnelle auprès de nouveaux donneurs d'ordre

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Augmentation des heures de travail et de formation valorisées (+ 10%)
- **226 292 heures d'insertion** réalisées

• **247 entreprises** ont réalisé des actions d'insertion en 2018 (+9%) et 25 Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Groupements d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), Entreprises Adaptées (EA) et Entreprises et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ont été partenaires, sous ou cotraitants, attributaires de marchés publics

• **734 personnes** ont bénéficié de la clause d'insertion professionnelle dont 623 habitants sur Angers Loire Métropole (33% de jeunes de moins de 26 ans, 17% de séniors de plus de 45 ans, 49% habitant les quartiers prioritaires)

• **987 contrats de travail** ont été signés (1011 en 2017) dont 67% de mise à disposition de personnel

DESCRIPTION DE L'ACTION

La clause d'insertion comporte un objectif d'insertion sur les chantiers de travaux, réhabilitation, chantiers de services (espaces verts, nettoyage...) au minimum de 5 % du nombre total d'heures générées par le marché.

Les publics visés sont les demandeurs d'emploi longue durée, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les travailleurs handicapés, les jeunes sans qualification qui bénéficient d'un accompagnement renforcé. Une attention particulière est portée aux habitants des Zones Urbaines Sensibles.

La Direction de l'emploi – ALDEV accompagne les entreprises attributaires de marchés publics dans leur recrutement quand celles-ci sont désireuses de porter le contrat de travail (CDI, CDD, contrats conventionnés Pôle Emploi, contrats d'alternance emploi-formation) de la personne.

Elle propose ainsi :

- le recensement du besoin de l'entreprise et la diffusion de celui-ci aux partenaires de la cellule parcours clause,
- la centralisation des candidatures,

• accompagnement des entreprises dans le recrutement (sourcing des candidats, préparation et organisation du recrutement).

chef d'entreprise ou cadre supérieur, et ce, encadré par un facilitateur).

• **Mise en œuvre de la politique de clause d'insertion en direction des publics cibles** : politique de retour à l'emploi en direction des jeunes, des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des habitants de plus de 45 ans. Sensibilisation auprès des entreprises et des partenaires de l'emploi et de l'insertion réalisée.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique de la clause d'insertion professionnelle :

• **Clause d'insertion professionnelle étendue** aux marchés de services et de fournitures.

Diversification de la mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle :

- Marchés réservés (article 36-2)
- Marchés prestations achat d'insertion ou l'insertion comme objet du marché (article 28)
- Marchés art 38-52 : l'insertion est un critère de jugement des offres, de choix de l'entreprise

Poursuite de l'introduction des clauses dans les marchés de prestations intellectuelles

visant d'autres publics (jeunes diplômés, seniors) : 12 réalisations d'actions alternatives, principalement **des ateliers conseil** (action de 2h permettant à un chercheur d'emploi de confronter sa stratégie de recherche de solutions à un

Valorisation de l'apprentissage

- Signature de la **charte de bonnes pratiques** pour la valorisation de l'apprentissage au titre du dispositif. Cette charte a été signée entre ALDEV et la CAPEB, CNATP, FFB et FRTP à l'été 2018.

- Poursuite de l'**augmentation du nombre de contrats d'apprentissage** valorisés au titre du dispositif (+ 14 contrats par rapport à 2017).

- **Valorisation de 63 contrats** d'apprentissage représentant 11% des heures (30 des 63 apprentis habitent le territoire Angers Loire Métropole soit 48% - 33% en 2017).

En 2018, **236 opérations comportent des clauses d'insertion professionnelle concernant 36 donneurs d'ordre** (Etat, com-

INDICATEURS QUALITATIFS

L'objectif de 150 000 heures de clauses d'insertion par an de travail réservé au public en insertion atteint : **une réalisation à 150%** (soit l'équivalent de 140 ETP). 55% de marchés de travaux, 27% de marchés d'achat et 18% de marchés d'achats.

En 2018, la **durée moyenne du parcours en heures de travail et formation** au titre de la clause d'insertion professionnelle est de 308 heures (+12h par rapport à 2017) sur l'année pour l'ensemble du public d'Angers Loire Métropole.

Accompagnement du public à travers la cellule parcours clauses : 623 personnes accompagnées en 2018 avec 70 % des personnes en situation active (c'est à dire en emploi ou formation) au 31 décembre 2018).

munautés urbaines, communes du territoire Angers Loire Métropole, bailleurs, aménageur, société publique locale, établissements publics.

- + 35% d'heures de travail et de formation valorisés depuis 2015
- + 69 opérations gérées par les 2 facilitateurs
- Déjà 80 opérations qui commenceront dans l'année, soit 46% de plus qu'en 2017, à la même période.

Ces engagements insertion se sont déclinés par les actions alternatives suivantes :

La découverte des métiers
1 découverte des métiers avec la chambre d'Agriculture dans le cadre du marché Animation Natura 2000.

L'immersion en entreprise :
2 immersions entreprises avec les entreprises Lyreco et Dalkia dans le cadre des marchés Achats de fournitures scolaires et Exploitation des installations thermiques Hôtel de Communauté

L'atelier Conseil :
11 Ateliers Conseil avec les entreprises Studio Architectures, Ginger BTP, CRR Architectures, Adre, Vié, Egis, SCE, A4 Editions, Atelier Ruelle, G2C et Ligéis.

L'emploi et la formation :

- L'entreprise Egis a recruté un contrat de professionnalisation dans le cadre de son marché de Maîtrise d'œuvre du Tramway (personne suivie par l'association Fil à linge).
- L'Atelier Ruelle a recruté une personne en CDD sur un poste de graphiste designer pour son marché de maîtrise d'œuvre du NPN-RU de Monplaisir.
- L'entreprise G2C a recruté un CDD pour son marché gestion d'eaux pluviales d'Angers Loire Métropole.

Accompagnement des entreprises pour leurs besoins en recrutement direct dans le cadre de la clause d'insertion professionnelle : plus de 11 entreprises accompagnées (3L Distripli, Atelier Michel, Bouygues Construction, Dalkia, Disaumatic, DRA Atlantique, EGIS RAIL, Goa, G2C, JC Decaux et Veolia, ...)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Epanouissement et bien être : ce dispositif permet à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer dans la vie professionnelle.
- Modes de production et de consommation responsable : les marchés publics permettent de développer l'emploi local.

PERSPECTIVES 2019

Une poursuite du cadre d'intervention de la clause d'insertion professionnelle avec :

- le renouvellement de la convention de coopération pour la promotion de la clause d'insertion professionnelle,
- un maintien d'un objectif annuel de 150 000 heures,
- la poursuite de la réflexion autour de l'intégration de la clause d'insertion professionnelle dans les marchés privés.

La poursuite des programmes d'aménagement structurants (Programme de rénovation urbaine en direction de public habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ligne B du tramway).

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le partenariat de coopération décentralisée avec Bamako

Année de démarrage : 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- En mobilisant les expertises locales angevines et bamakoises, et dans le cadre des compétences respectivement attribuées, appuyer le développement des services publics bamakois
- Développer les échanges de pratiques et d'expériences entre les deux villes sur l'évolution des services publics
- Favoriser les échanges et collaborations inter-territoires pour alimenter le partenariat de coopération

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville d'Angers est jumelée depuis 1974 avec Bamako (Mali) et consacre 0,5 % de son budget annuel d'investissement à des actions concrètes en faveur du développement. Depuis 1999, Angers Loire Métropole a également engagé des investissements dans le champ de ses compétences. Ces actions de coopération internationales sont plurielles :

Sur le volet santé publique •Soutien au CHU d'Angers dans sa collaboration avec l'Hôpital du point G pour le renforcement de la chirurgie cardiaque à cœur ouvert en focalisant l'appui de la ville sur le volet formatif auprès des praticiens bamakois (stages au CHU, missions opératoires sur place).

•Soutien aux Centres de Santé Communautaire (CSCOM) de chaque commune pour les doter en moyens matériels, effectuer de petites réhabilitations sur le bâti communal et engager la formation professionnelle continue du personnel soignant (hygiène, laboratoire, management). **Directions impliquées :** Santé Publique et Bâtiment

Sur le volet sport - éducation - enfance

•Supervision et soutien à la maintenance des Centres de Lecture et d'Animation Enfantine (CLAEC) de chaque commune - mission annuelle de la Direction des bâtiments ; •Echanges de pratiques et formation in-situ avec les

CLAEC (Bamako) : usage du livre et du jeu, de l'activité sportive et de loisir, méthodes pédagogiques,

- Sensibilisation des élèves angevins à la culture malienne dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en s'appuyant notamment sur une malle pédagogique.
- Développement d'un programme de formation des cadres sportifs de Bamako avec le soutien des acteurs angevins qui œuvrent sur ce champ (ligues, comité départementaux, clubs) et soutien au développement du sport féminin Malien.

Directions impliquées : cellule de veille éducative (groupe de travail transversal aux directions Sports, Culture, Education) et Direction des bâtiments pour le volet maintenance.

Sur le volet eau - assainissement - déchets

- Appui à la construction de trois châteaux d'eau à Bamako ;
- Appui à l'équipement de la Mairie de District en matière de gestion des déchets (8 caissons et 2 camions de collecte) et à l'aménagement de centres de transit pour les déchets solides ;
- Dotation en matériel de l'association communautaire Yirimadio (Commune VI à Bamako) ;
- Approfondir les opportunités d'appui sur les déchets d'équipements électriques et électroniques à Bamako, ainsi que sur le tri et valorisation des déchets ménagers ;

Directions impliquées : Direction Environnement, Déchets et Propreté & Eau et Assainissement d'Angers

Loire Métropole (ALM), Service des Relations internationales

Sur le volet culturel

- Organisation de résidences d'artistes et d'échanges culturels entre Angers et Bamako (ZUR, KWAL).
- Coproduction de spectacles avec l'Institut Français du Mali
- Mise en relation de structures culturelles angevines et bamakoises

Directions et/ou acteurs angevins impliqués : Service des Relations Internationales et Direction de la Culture, groupes et artistes angevins (ZUR, KWAL,..)

Les finalités attendues pour la politique de relations internationales

- 1/ Le rayonnement international et l'attractivité de la ville et son administration
 - Des projets pertinents et qualitatifs de renforcement des services publics bamakois pour asseoir la notoriété et légitimité de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole à Bamako, au Mali et dans la sous-région.
 - Valoriser à Bamako et au Mali l'expertise territoriale mais également les expériences probantes de la ville en matière d'action publique.
 - Une Maison du Partenariat Angers Bamako (MPAB) comme vitrine de la ville (patrimoine, culture, atouts économiques), de son engagement et comme laboratoire local de coopération pluri acteurs.
 - Contribuer à l'image de marque de la ville au Mali en conviant les partenaires bamakois aux évènements annuels « phares » (accroche coeurs, journées malientes, etc.)

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Part du budget d'investissement de la ville dédié à l'international : 0,5 %
- Evolution de la part de financements extérieurs mobilisés et des budgets internes mobilisés
- Evolution du nombre d'échanges de pratiques entre les deux villes
- Evolution du nombre d'agents municipaux impliqués dans la coopération
- Evolution du nombre d'acteurs territoriaux angevins et bamakois mobilisés
- Evolution du nombre d'accueils à la Maison du Partenariat Angers-Bamako

INDICATEURS QUALITATIFS

- Evolution du cadre partenarial entre les deux villes (conventionnement et coresponsabilité, champs d'intervention, temps de pilotage techniques et politiques, etc.).
- Appréciation de la qualité des actions menées (pertinence, cohérence, durabilité, etc.) et des impacts qu'elles provoquent (positifs/négatifs, leviers de progrès, etc.).
- Sollicitations externe de communication / valorisation / présentation du partenariat de coopération avec Bamako.

2/ La sensibilisation des citoyens angevins à la culture malienne.

Journées Maliennes (spectacles, expositions, évènements sportifs, projections, etc.) - ateliers de sensibilisation sur Bamako et le Mali dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par la Direction Education Enfance.

•ODD 6 : Eau propre et assainissement / / ODD 11 : Villes et communautés durables

Lancement d'un projet de renforcement du service d'eau potable et d'assainissement sur trois adductions des quartiers périphériques de Bamako par l'équipe de la Direction Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole. Appui spécifique sur les questions de modélisation et maintenance des réseaux hydrauliques, de renforcement de compétences auprès des Comités d'usagers et communes gestionnaires. En attente d'un cofinancement de Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) de 18 740 € (45%).

•ODD 3 : Bonne santé et bien être

Réflexion en cours du CHU d'Angers sur une formation en hygiène hospitalière et de lutte contre l'antibiorésistance auprès des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) construits par la Ville d'Angers opérant dans les 6 communes de Bamako.

•ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

Montage d'une initiative d'échange entre jeunes angevins et bamakois sur des

thématisques relevant de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Plateforme d'échange et de partage sur les réalités vécues par les jeunes sur des sujets relevant de leur quotidien et création collective d'un « support » d'expression collective.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

•ODD 3 : Bonne santé et bien être

Réflexion en cours du CHU d'Angers sur une formation en hygiène hospitalière et de lutte contre l'antibiorésistance auprès des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) construits par la Ville d'Angers opérant dans les 6 communes de Bamako.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ...

Assainir l'environnement urbain bamakois (sol & nappes, air...)

- Appui à l'optimisation de la gestion des déchets ménagers en ville et dans l'agglomération (pré-collecte, matériel de collecte, centres de transit, opportunité de tri et valorisation).
- Travail sur l'opportunité d'une formation professionnelle qualifiante au démantèlement et valorisation des déchets électriques et électroniques de Bamako.

Mener des initiatives pilotes pour l'environnement urbain -

- Aménagement de la Maison du Partenariat privilégiant le maintien de la biodiversité, la gestion raisonnée de la ressource (eau, sols) et la valorisation des déchets dans l'économie circulaire (recyclage et réemploi)

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, épanouissement de tous les êtres humains

- Travail d'appui aux pratiques sportives et ludiques (lecture, jeux) comme outils de partage, convivialité et émancipation pour les enfants et professionnels encadrants bamakois;
- Travail d'appui à l'accession aux besoins essentiels pour la population bamakoise : l'eau, la santé, l'éducation et la culture.

PERSPECTIVES 2019

- Prise de poste en fin d'année d'un(e) Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) à Bamako pour coordonner et animer au Mali le partenariat de coopération Angers-Bamako.
- Lancement d'une initiative mutualisée avec Grand Lyon auprès des villes partenaires d'Afrique de l'ouest pour une mobilisation d'expertise conjointe sur de la formation continue en matière d'urbanisme. Pour Angers Loire Métropole, les sujets suivants pourraient faire l'objet d'une mobilisation : Végétal, environnement urbain, plan alimentaire territorial, etc.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les échanges de pratiques en Europe

Année de démarrage : 2014

Action territoriale

OBJECTIFS

- Découvrir de nouvelles pratiques et éventuellement s'en inspirer
- Optimiser la conduite des politiques publiques
- Concevoir et mettre en œuvre un meilleur service public auprès des Angevins

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le service Relations Internationales mène de manière transversale des échanges de bonnes pratiques avec les villes jumelles afin d'optimiser la conduite des politiques publiques. Les déplacements des élus et techniciens concernés par ces échanges ainsi que l'accueil de délégations permettent de concevoir et de mettre en œuvre un meilleur service public auprès des Angevins.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Dans nos villes jumelles

Haarlem :

- **renouvellement du paysage urbain en espaces durables.** Réutilisation de friches urbaines dans notre ville jumelle : transformation de l'ancienne mairie en maison associative du développement durable, de l'ancienne déchetterie en pépinière d'entreprises innovantes, d'une ancienne boulangerie en espace de coworking pour start-ups.
- **les bonnes pratiques**



INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

INDICATEURS QUALITATIFS

Capacité d'innovation des services, meilleur service public rendu aux Angevins.

durables dans notre ville jumelle sont autant de pistes de travail pour Angers: place prépondérante du vélo dans les déplacements urbains, intermodalité, valorisation des déchets.



Wigan

• **une meilleure cohésion entre la Ville et ses habitants.** une politique transversale baptisée *The Deal* a été mise en place entre le Conseil municipal de Wigan et ses habitants pour développer un meilleur cadre de vie dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.

dialogue avec les institutions.

Résultats : malgré -40% de dotations publiques depuis 2008, +50% d'habitants satisfaits selon les enquêtes de la Ville de Wigan. Au-delà des chiffres, c'est surtout la dynamique associative impulsée par notre ville jumelle qui a retenu l'attention de la ville d'Angers et a interrogé nos pratiques.

Transversal

• **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** a souhaité connaître les dispositifs de lutte contre la grande précarité dans nos villes jumelles européennes. Des questions très concrètes sur l'accueil des personnes sans domicile fixe et des migrants ont été posées par les travailleurs sociaux du **Point Accueil Santé Solidarité** aux professionnels étrangers.

Hors des villes jumelles

• L'expertise angevine mise au service des collectivités d'Europe centrale et orientale

Angers Loire Métropole est régulièrement pris pour exemple sur sa gestion des déchets. Fin 2018, des collectivités roumaines lauréates d'un concours organisé par l'Ambassade de France sur le développement urbain durable ont mené une visite d'étude sur notre territoire. Quelques semaines plus tard, des collectivités bulgares ont été accueillies dans les mêmes conditions.



En échange d'engagements clairs de la municipalité, un accord informel a été conclu avec les habitants qui s'engagent à s'impliquer dans la vie associative, à se tourner vers les procédures en ligne, à recycler davantage, à adopter des habitudes de vie saines, à la protection des plus faibles, au soutien des entreprises locales et au

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En plus de renforcer les liens entre Angers et ses villes jumelles au niveau international, les échanges avec les villes jumelles constituent une source de découverte et d'inspiration de nouvelles pratiques. Ils participent directement à l'amélioration des politiques publiques et donc du service rendu aux Angevins, mais également des pratiques en interne de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Par ailleurs, ces échanges peuvent impacter directement des thématiques liées au développement durable, et ainsi renforcer sa prise en compte : gestion des déchets, SIG et mise à disposition des informations au public, éducation, adaptation de la ville au vieillissement, ...

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des échanges.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La Maison du Partenariat Angers—Bamako (MPAB)

Année de démarrage : 1997

Action territoriale

OBJECTIFS

- Favoriser l'accueil des Angevins, leurs partenariats à Bamako et les synergies avec d'autres acteurs de coopération
- Promouvoir la ville d'Angers (culture, patrimoine, ..) et son partenariat de coopération à Bamako
- Promouvoir la Maison comme espace pilote et laboratoire en matière de développement durable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inaugurée en 1997, la Maison du Partenariat Angers—Bamako est ouverte à l'ensemble des acteurs de la coopération Angers—Bamako.

Elle constitue un outil fort pour la coopération et joue un rôle de pivot dans les relations entre Angers et Bamako.

Cette structure ressource permet d'accompagner la mise en place de projets, d'accueillir des délégations dans le cadre de projets de coopération, d'héberger de nombreux partenaires associatifs, volontaires ou étudiants stagiaires, ou encore d'organiser des formations.

• Valorisation des productions fruitières de la Maison avec la production de confitures mais également de boissons pour les résidents. L'ensemble de la restauration est assuré avec des produits frais achetés quotidiennement sur le marché local et sans aucun recours à la congélation (économie d'énergie).



• Recyclage des palox du conteneur Angers-Bamako pour des caissons et de l'ameublement de jardin.



INDICATEURS QUANTITATIFS

- Evolution du nombre de déchets recyclés ou réemployés
- Evolution de la part alimentaire autoproduite

INDICATEURS QUALITATIFS

- Optimisation graduelle de la communication et sensibilisation en matière de développement durable
- Optimisation graduelle du cadre de vie de la Maison (jardins, espace d'échange, etc..)

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018



- Aménagement d'un poulailler afin d'alimenter en œufs le service de restauration et d'éliminer les restes de repas en alimentant les poules.



- Optimisation de la consommation énergétique de la Maison par l'installation de projecteurs LED à économie d'énergie et remplacement du matériel électrique usagé (Frigos, Climatisation).



- Grâce à la dotation d'un broyeur par Angers Loire Métropole, broyage des résidus de taille et paillage des sols de la MPAB.



CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- En expérimentant une valorisation écologique des espaces communs ;
- En favorisant l'emploi local et le travail avec le petit entreprenariat (artisanat, etc.) ;
- En favorisant une gestion tendant au « zéro déchets » et en participant à l'économie circulaire locale ;
- En tissant du lien social et en favorisant les collaborations entre usagers de la maison.

PERSPECTIVES 2019

- Faire un travail de sensibilisation auprès des résidents et séminaristes quant au remplacement des sachets plastiques. Malgré l'interdiction d'usage, leur utilisation reste massive alors même qu'aucune filière locale de recyclage n'existe encore, ce qui provoque une pollution considérable de l'espace urbain bamakois.

◊ **Proposer aux usagers de la maison des sacs réutilisables (tissu) pouvant idéalement remplacer les sachets, notamment pour les courses alimentaires quotidiennes.**

- Un éventuel travail avec l'entreprise SANUVA sur des espaces de sensibilisation au tri sélectif dans l'enceinte de la MPAB
- L'installation par l'entreprise angevine Novéa de lampadaires led et alimentation solaire sur le parking extérieur de la MPAB (étude en cours)
- Un travail sur l'accessibilité de la MPAB avec notamment l'aménagement de sanitaires pour personnes porteuses de handicaps.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



Le soutien du développement durable par les achats

Année de démarrage : 2006

 Action interne
et territoriale

OBJECTIFS

- Réduire l'impact environnemental des achats de la collectivité
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté d'accès à l'emploi et soutenir l'activité des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail, tout en tenant compte des équilibres rendus nécessaires par la réalité des opérateurs économiques dans leur ensemble
- S'assurer que l'expression des besoins d'achat de la collectivité permet à l'offre locale de répondre

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'article 30 de l'ordonnance 2015-899 du 27.07.2015 impose aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable en amont, lors de la détermination des besoins. Cette obligation peut se traduire :

INDICATEURS QUANTITATIFS

365 marchés /accords cadre ont été passés en 2018 par la Direction de la commande publique :

- 122 ont intégré une clause d'insertion professionnelle
- 108 ont intégré une clause environnementale
- 1 600 000 € de dépenses ont été réalisées auprès de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et de EA et ESAT (Entreprises Adaptées et Entreprises et Services d'Aide par le travail)

- Dans la **définition des spécifications techniques** (article 6,7,8,9 du décret 2016 et avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques publié au Journal Officiel—JO du 27.03.2016).
- Dans les **conditions d'exécution du marché** (article 38 de l'ordonnance qui enrichit les considérations sociales et environnementales et élargit la notion de lien avec l'objet du marché). Il est possible d'y exiger un label environnemental et/ou social ou de faire référence à une partie d'un label dans ses spécifications techniques (article 10 du décret).
- Via le recours à des **marchés réservés** (articles 36 et 37 de l'ordonnance 13 et 14 du décret) étendus aux SIAE (secteurs de l'insertion par l'activité économique).
- Via les **critères d'attribution** (article 52 de l'ordonnance et article 62 et 63 du décret, introduisant le critère de cycle de vie).

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers répondent à ces obligations de différentes manières :

Environnement : au moment de l'expression du besoin, exigences sous la forme de référence à des normes ou à

des labels, des procédés équivalents ou sous la forme d'objectifs à atteindre.

Social :

L'intégration systématique de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés de travaux (article 38-1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) sauf lorsque ceux-ci font appel à une technicité particulière ou lorsque la part de main d'œuvre ne permet pas d'offrir un nombre suffisant d'heures.

Diversification des clauses d'insertion : dans de nouveaux segments d'achats de services – vers de nouveaux publics cibles... Achat auprès d'EA (entreprise adaptée)/ESAT (établissement et service d'aide par le travail)

Economique : dans la relation fournisseur, recherche des pratiques innovantes et démarches de progrès en matière de développement durable. Mise en relation de fournisseurs du territoire entre eux.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• **Septembre 2018 : réunion du 2ème comité directeur des achats** qui s'est penché sur la maturité achat et les besoins de professionnalisation de l'achat.

• **Utilisation du MPS** (marchés publics simplifiés pour les entreprises) avec comme corollaire l'encouragement de la réponse électronique dans les consulta-

tions de marchés et l'abandon de l'exigence de signature de l'offre à sa remise (démérialisation encouragée)

- Depuis le 1er octobre 2018 l'**obligation du tout démat est accompagnée** pour son développement progressif à Angers

- **Poursuite des travaux avec le RGO (réseau grand ouest) commande publique et développement durable, devenu RESECO :**

- Co-pilotage du groupe de travail sur la commande publique et l'économie circulaire avec la Région des pays de la Loire - Implication de la Direction des déchets et de la Direction de la Commande Publique
- Participation au groupe de travail sur l'évaluation et les indicateurs, de développement durable notamment.

- **Alimentation des données pour la démarche CITERGIE**

- Sur un volume d'achat de 155 M€, 67% sont réalisés auprès d'opérateurs économiques de la Région des pays de la Loire et 32% sont réalisés auprès d'opérateurs économiques du territoire d'ALM (hors Loire Authion)

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mode de production et de consommation responsable : les achats sont réalisés en réfléchissant aux impacts environnementaux et sociaux notamment.

Cohésion sociale et solidarité : le recours à l'insertion professionnelle est pratiqué systématiquement dans les marchés de travaux sauf cas exceptionnels, et est élargi à de nouvelles familles d'achat et à de nouveaux publics cibles – la présence d'entreprises adaptées, d'établissements et services d'aide par le travail est recherchée sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Partage de pratiques d'achats responsables avec les Communes d'ALM dans les groupements de commandes et en contribuant aux travaux du RGO (Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable) avec d'autres collectivités du Grand Ouest.

PERSPECTIVES 2019

- Achever le déploiement du « tout démat » de la passation des marchés publics
- Intégrer le nouveau code de la commande publique (applicable depuis le 1^{er} avril 2019), notamment sous l'angle du développement durable
- Faire monter en puissance les ambitions de la fonction Achat dans la collectivité (*de l'acte juridique à l'acte économique au service des politiques publiques*)
- Poursuivre le travail sur les indicateurs achat et donner à voir les gains réalisés en termes de coûts, de qualité et de développement durable

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La filière végétale (dont Enseignement Supérieur et Recherche)

Année de démarrage : depuis 2015 au sein d'ALDEV

Action territoriale

OBJECTIFS

- Soutenir les acteurs locaux du végétal
- Développer les liens entre ces acteurs, leurs projets et le territoire
- Objectif final : contribuer à consolider et à dynamiser l'excellence végétale angevine, laquelle œuvre à mieux appréhender les enjeux du végétal de demain dans ses impacts économiques, sociaux et environnementaux

INDICATEURS QUALITATIFS

Soutien financier d'Angers Loire Métropole à la filière (dont établissements d'enseignement supérieur) : + de 500 000€/an en fonctionnement. // 400 participants à la soirée de networking « AgriFoodTech » organisée par ALM et ALDEV en lien avec différents partenaires angevins et régionaux de l'écosystème numérique et végétal

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Assurer le suivi des acteurs et des projets
2. Co-concevoir ou contribuer plus spécifiquement à des projets inter-filières et/ou liés au cadre de vie
3. Diffuser les informations sur l'écosystème angevin du végétal

A noter : le végétal est appréhendé au sens large du terme : cultivé, spécialisé, nature, et par extension : agriculture, environnement, alimentation, ...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Acteurs et projets suivis

- Végépolys / Plante&Cité / Pôle Végétal Loire Maine / Programme Recherche-Formation-Innovation Objectif Végétal
- Plants Week (SIVAL – Salon international des techniques de productions végétales, VIBE – Végépolys International Business Event) / Salon des Vins / Projet Agricole 2017-2021 / Congrès Mondial du Cassis / Rencontres du Végétal (par Agrocampus Ouest) / Hub Europe agri-agro

- Veille relative à la filière et suivi d'opportunités de financements

Projets inter-filières et/ou liés au cadre de vie

- Concours Végépolys

sur végétal urbain - végétal numérique / Colloque « Les Rendez-vous de l'agriculture connectée » par l'Ecole Supérieure d'Agricultures / Concours « Agreen Start-up » au SIVAL / Etude de cas « Nature en ville : Rôle et bienfaits sur la santé des habitants – Cours Saint Laud » par Agrocampus Ouest / Soirée de networking AgriFoodTech / Vinocamp (oenotourisme & digital) / Plant Event

- Rencontre « Créativité & Cocktails » organisée par ALDEV avec la CCI Maine-et-Loire et l'ESA dans le cadre de Food'Angers

Informations sur l'écosystème angevin du végétal

2^e édition mise à jour du dossier ressources « Angers & le Végétal » / Visite privée du SIVAL pour des élus et acteurs du Projet Agricole / Mises en relations diverses / Relais sur les réseaux sociaux

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Présence d'une délégation angevine à IHC 2018 Istanbul
- Excellent accueil de 2^{nde} édition du document-ressources « Angers & le Végétal », disponible en anglais et en français www.angers-developpement.com/angersetlevegetal

« Félicitations pour ce délicat travail qui allie exhaustivité et concision »

« Merci beaucoup pour ce document en anglais qui pourra être pour nous, au bureau de Bruxelles, un très bel outil de promotion des activités et structures travaillant sur le végétal à Angers et alentours ».

- Conseil individualisé « Merci pour ce retour très complet »

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Démarche globale en faveur de la filière végétale angevine, que ce soit dans ses impacts économiques, environnementaux ou sociaux. Selon leur thématique et leur angle d'approche, les projets suivis sur le végétal participent directement au renforcement de la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie ou encore à une meilleure prise en compte des enjeux alimentaires. L'importance de la mise en réseau dans cette démarche traduit également une volonté de favoriser le partage et l'échange entre acteurs de la filière végétale, au profit de l'inter-connaissance, la synergie, voire de projets multi-partenariaux.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La GTEC—Gestion Territoriale des Emplois et Compétences

L'action « Une saison en Anjou »

Année de démarrage : 2018

Action territoriale

OBJECTIFS

- Structurer une offre dynamique en faveur de l'emploi saisonnier dans l'agriculture
- Fédérer les acteurs

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La GTEC permet d'appuyer les entreprises du territoire afin de les aider à anticiper les mutations économiques à venir et de les accompagner dans la formation sur les secteurs économiques en mutation.

L'action « Une saison en Anjou » illustre cette volonté, en lien avec la pénurie de main d'œuvre saisonnière à laquelle le secteur est confronté depuis plusieurs années.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Dans le cadre d'une opération de sécurisation des

parcours dans l'agriculture – Saison en Anjou - ALDEV a contribué aux groupes de travail mis en place par l'ANEFA (Association Nationale Emploi Formation dans l'Agriculture) pour travailler à l'amélioration de la lisibilité des offres des employeurs en développant un kit d'information et permettre ainsi aux salariés :

- de construire une continuité d'emploi suivant les saisons et les besoins. Au travers d'une carte interactive, les salariés peuvent ainsi prendre connaissance des différentes offres d'emploi disponibles dans les différentes régions

- de s'informer sur les différentes formations disponibles

Ce kit d'information, dont un site internet optimisé, permet aussi aux recruteurs de disposer d'informations sur comment recruter, sur la sécurité au travail, sur le logement ou encore sur les gardes d'enfants, et leur permet ainsi de renforcer l'attractivité de leurs offres, de travailler au développement d'une image plus valorisante du secteur, et de fidéliser les saisonniers.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur la GTEC au sens large :

- Sensibilisation et formation des entreprises
- Epanouissement des salariés via le travail et la formation.
- Développement des compétences des entreprises, artisans et des salariés pour l'intégration des enjeux liés à la transition économique.

Concernant « Une saison en Anjou » :

- Des conditions de travail améliorées pour une meilleure cohésion sociale
- Des récoltes optimisées permettant de réduire les pertes et le gaspillage alimentaire

PERSPECTIVES 2019

Poursuite de l'accompagnement en matière de GTEC.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Le projet agricole 2017-2021

Action territoriale

Année de démarrage : 2017

OBJECTIFS

- Equilibrer les usages du foncier
- Transmettre des entreprises et des savoir-faire, mobiliser les actifs et leurs compétences
- Contribuer au développement et à la performance économique des entreprises agricoles
- Structurer une offre alimentaire de proximité
- Maintenir une dynamique vertueuse entre pratiques agricoles et protection de l'environnement
- Promouvoir les agricultures du territoire et le dialogue ville/campagne

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Nombre de partenaires associés aux différentes actions
- Nombre de projets initiés et suivis
- Nombre d'accompagnement de projets agricoles collectifs
- Nombre d'accompagnement de projets d'installation

INDICATEURS QUALITATIFS

Evaluation de l'efficacité des actions conduites qui sera réalisée chaque année au moment du renouvellement du programme d'actions

Bilan global qui sera réalisé en 2021

DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet co-construit entre Angers Loire Métropole et la CAPLA (commission agricole du Pays Loire Angers), pour succéder à l'ancien projet agricole 2009-2015.

Le projet agricole est une véritable **feuille de route** qui permet à chaque acteur d'identifier clairement les enjeux agricoles et qui pose les bases d'un partenariat général entre les différents acteurs du territoire concernés.

Il s'organise autour de **6 objectifs principaux** (cf plus haut) et se décline en 30 actions, classées selon leur priorité. Concrètement, le projet sera mis en œuvre via une convention partenariale pluriannuelle entre Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture.

Cette refonte du projet agricole se fait sur la base de documents intégrateurs et engageants pour le territoire, incluant des mesures

visant à préserver le foncier et le cadre de vie du territoire : projet de territoire 2016-2030, SCOT grenelli-sé, PLUi. Cette mise en cohérence entre ces documents permet ainsi de **repositionner la politique agricole et le projet agricole au cœur de ses ambitions**.

Le suivi du projet agricole se fera de manière partagé par Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture, tant au niveau politique que technique. Un comité de pilotage composé d'élus de la CAPLA (Commission Agricole du Pays Loire Angers) et d'Angers Loire Métropole se réunira annuellement pour suivre la mise en œuvre des objectifs fixés et valider le programme d'actions de l'année suivante.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

Suite à l'adoption du projet en Conseil de communauté le 11.09.2017, poursuite de la mise en œuvre des actions, avec notamment de manière prioritaire : renouvellement des générations, maîtrise de l'énergie, projet alimentaire territorial, étude d'un espace test agricole...

Une réflexion a notamment été lancée autour d'un projet de feuille de route sur l'agriculture urbaine.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources : mise en œuvre d'actions pour préserver des milieux naturels sensibles (secteurs humides, bocage, etc.), information, sensibilisation des agriculteurs aux enjeux de biodiversité. Accompagnement de projets collectifs agricoles sur la maîtrise d'énergie durable.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite de la mise en œuvre du projet.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITE PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

4.

Placer l'habitant et l'usager au cœur développement durable local

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes en situation de handicap



Année de démarrage : 2015

OBJECTIFS

- Garantir l'accès et la conformité réglementaire des établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, cognitif...) en tenant compte de leur qualité d'usage.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Néant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon une planification réglementairement obligatoire et validée par la préfecture en 2016, réalisation de la mise en accessibilité des 300 ERP propriété de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

censeurs, sécuriser les escaliers pour les personnes malvoyantes, modifier les conditions d'accès (sonnettes, visiophones), rendre des sanitaires accessibles, mettre en place des boucles magnétiques de guichet, ...

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

En 2018, plus de 30 bâtiments ont fait l'objet de travaux, ce qui porte le nombre d'établissements de la ville d'Angers conformes aux règles d'accessibilité à 115. La planification prévue est globalement tenue.

La planification des travaux est prévue entre 2016 et 2024.

Le suivi de la réalisation des engagements des collectivités est réalisé via la commission communale d'accessibilité et la commission pour l'accessibilité universelle.

Les travaux consistent par exemple à créer des rampes d'accès ou des as-

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en accessibilité des ERP de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS favorise l'accès de tous aux services et équipements proposés par les trois collectivités (éducation, culture, renseignements administratifs, ...). Elle participe donc directement à la cohésion sociale et à la solidarité sur le territoire, à l'égalité de traitement et à la place de chacun dans la vie de la Cité.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



La contribution au bien être au travail des agents

Année de démarrage : 1983

Action interne

OBJECTIFS

- Développer l'implication et la cohésion de groupe
- Contribuer à la compréhension des projets et au sens donné au travail
- Contribuer au sentiment d'appartenance à la collectivité

DESCRIPTION DE L'ACTION

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 1 000 personnes à la cérémonie des vœux
- 3 journées Connais-sance des services (près de 100 personnes)
- 30 participants et 200 votants au concours photo de l'été
- 450 participants à la soirée conviviale du printemps entre agents et familles
- 1 semaine managé- riale ouverte aux 600 encadrants de la collectivité, et en partie aux agents.

Plusieurs actions de communication interne récurrentes contribuent au bien-être au travail des agents. La tonalité des actions et projets conduits par le service Communication et relations internes est de travailler sérieusement sans se prendre au sérieux, afin de fédérer et de créer du lien avec les agents :

- la procédure d'accueil des nouveaux embauchés, avec deux temps-clé :
 - La matinée d'accueil
 - La journée Connais-sance des services
- des temps institutionnels comme la cérémonie des vœux du Maire-Président ou celle de remise des médailles du travail
- la participation d'agents à des temps inter-entreprises conviviaux
- la proposition chaque an-née d'un temps convivial de printemps et d'un spectacle

de fin d'année ouvert à tous

• des animations régulières sur

l'intranet de la collectivité

• des concours d'idées

• accompagnement de plu-sieurs grands projets internes de 4 com-pes rendus par en matière de RH, de manag-ement ou de projets de services (conseil et écoute du person-nel).

• Spectacle de fin d'année

• Participation aux comités

• techniques et réalisation de plusieurs grands projets internes de 4 com-pes rendus par en matière de RH, de manag-ement ou de projets de services (conseil et écoute du person-nel).

• Contribution à différents groupes de travail à vocation RH

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Concours photo de l'été sur « travailler ensemble », por-le thème des Accroche Cœurs tée par la direction générale et animée par la Direc-tion des ressources hu-

• 4e édition d'une « Toile sous maines et le service Com-les étoiles » pour les agents et leurs familles au printemps, à l'Hippodrome d'Angers : vi-sites, lectures, concerts, chal-lenge, repas, projection de film

• Organisation de la cérémonie des vœux au personnel, contri-bution à celle des médailles du travail

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement et bien être : la participation des agents à des projets internes permet de leur donner une place importante dans la collectivité, de les écouter, de leur donner confiance, de valoriser leurs compétences.

Solidarités : les divers moments de convivialité organisés permettent de décloisonner les services, et aux agents de se connaître ; de tisser des liens entre eux, d'échanger leurs méthodes de travail, de s'entraider.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Les travaux du Conseil de Développement

Action interne

Année de démarrage : 2002

OBJECTIFS

- Favoriser le débat sur le territoire et impliquer ses forces vives dans un dialogue sans contrainte et sans enjeu pour améliorer la vie quotidienne des habitants d'aujourd'hui et de demain
- Apporter des suggestions et points de vue sur les projets portés par Angers Loire Métropole
- Proposer des pistes de réflexions et des idées nouvelles sur des thèmes jugés essentiels pour le développement durable du territoire

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 275 participants dont : 125 membres titulaires, 102 suppléants, 46 citoyens associés 105 femmes / 170 hommes
- 6 collèges
- 3 commissions
- 1 rapport d'étape

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil de développement de la région d'Angers est devenu Conseil de développement Loire Angers en Février 2018. L'instance de démocratie participative est désormais commune et partagée par 5 Etablissements publics de coopération intercommunale : la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, les Communautés de Communes Loire Layon Aubance et Anjou Loir Sarthe et le Syndicat Mixte du Pole Métropolitain Loire Angers.

Il réunit les principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux... présents localement. Ensemble, ils dialoguent et débattent de sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants (emploi, logement, transports, économie d'énergie, culture, ...) sur la base de saisines (demandes) des élus ou d'auto-saisines (volonté de s'emparer d'un sujet). Les membres décident chaque année de leur programme d'activités. Ils traitent des sujets retenus en commissions.

Les avis et propositions issus de ces échanges sont ensuite adressés aux élus. En plus des expertises technique et politique, ce regard complémentaire de la société civile organisée vise autant que possible à éclairer leurs choix d'un 3e regard.

ILLUSTRATION AVANCEES 2018

4 chantiers engagés en 2018

Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) – saisine :

Contribution et avis sur la stratégie Climat, propositions de plans d'actions.

Prolongement du travail engagé en 2017 sur l'accélération des transitions à enclencher pour répondre aux défis climatiques

1 commission de 40 membres actifs / 3 équipes : Energie ; Adaptation ; Education & Gouvernance.

1 rapport d'étape remis aux élus en Novembre 2018 : Faire de la lutte contre le dérèglement climatique une priorité politique majeure / 4 axes : Renforcer le végétal en ville comme en campagne / Réduire les consommations énergétiques et produire des énergies renouvelables / Développer des offres de déplacement alternatives à la voiture individuelle / Faire évoluer les modes de consommation.

Mobilités quotidiennes : mieux se déplacer demain – saisine :

Solutions pour limiter les besoins de déplacements et permettre l'utilisation d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle. Avec recueil de la parole de jeunes par des jeunes en service civique Unis-Cité / rencontres d'entre-

prises sur des ZA / conférence de Marc FONTANES, expert Mobilité AUXILIA.

Projet de territoire Loire Layon Aubance – saisine :

Contribution à l'élaboration du projet de territoire, en particulier pour améliorer l'organisation territoriale / la répartition des activités et des services entre les communes.

Accès et retour à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée – auto-saisine : Solutions pour améliorer les conditions d'accès aux nombreux emplois actuellement proposés par les entreprises du territoire – 3 équipes : connaissance des entreprises, des métiers et des emplois ; freins périphériques ; synergies entre acteurs de l'emploi. Avec recueil de la parole de jeunes par des jeunes en service civique Unis-Cité / conférence de Daniel OLLIVIER, sociologue des organisations « Comprendre la nouvelle génération et son rapport au travail ».

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Instance participative qui favorise l'implication et l'expression citoyenne sur les politiques publiques , le Conseil de Développement travaille sur l'ensemble des thématiques liées au développement durable (biodiversité, énergie, transports, solidarité, aménagement du territoire, éducation, ...). Il permet d'enrichir et d'éclairer la décision publique (préconisations, contributions, réflexions sur des sujets émergents) au service d'un développement durable et solidaire.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des travaux.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE



FINALITES PRISES EN COMPTE



L'information des agents du fonctionnement de la collectivité et de ses projets

Année de démarrage : 1983

Action interne

OBJECTIFS

- Contribuer à la compréhension des projets et au sens donné au travail
- Informier sur les grands projets, l'organisation et les métiers de la collectivité
- Accompagner les managers dans leurs projets
- Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage

INDICATEURS QUANTITATIFS

- 10 numéros du journal interne Contact, 50 numéros de la lettre bimensuelle p'tit Contact
- 152 news intranet et 114 brèves publiées
- 9 animations « Démos de midi »
- 10 journées de quartiers (rencontres Maire / agents dans les quartiers)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs supports et actions régulières contribuent à l'information auprès des agents sur le fonctionnement de la collectivité et de ses projets :

- la réalisation du mensuel interne Contact : actualités, projets menés par différents services, focus sur un métier, nouveaux collègues... et de la lettre bimensuelle RH p'tit Contact – offres d'emplois, formations, mobilités.
- l'animation quotidienne de l'intranet ouvert à 2 500 postes de travail et en connexion extranet : information concernant la vie des services, news, brèves, formulaires en ligne, guides internes, annuaire, organigrammes, comptes rendus de réunion, agendas, petites annonces...
- l'organisation de temps d'information et d'échanges comme des portes ouvertes dans les nouveaux équipements, afin que les agents

puissent connaître les nouveaux lieux ouverts au public, et les métiers de leurs collègues.

• la proposition de temps d'échanges privilégiés tel le Grand Expresso, rendez-vous trimestriel pour les cadres sur un thème d'actualité. Exemple : le marketing territorial.

• le rendez-vous mensuel des « Démos de midi », découverte d'un service, d'un métier, d'un équipement présenté directement par les collègues qui y travaillent, durant la pause du midi. La possibilité est ainsi offerte aux agents de participer à cette transmission de l'information à leurs collègues.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

• Poursuite des rencontres entre la direction générale et les agents encadrants : temps d'information et d'échanges sur les grands projets portés par la collectivité. Travail im-

portant mené sur l'aspect managérial.

• Poursuite de l'organisation de journées de rencontres dans les quartiers avec le Maire. À cette occasion, un temps spécifique est dédié aux agents intervenant sur le quartier pour échanger sur le service public assuré.

• Poursuite des Démos de midi, animations entre midi et deux (« Les watts qu'on préfère » à la chaufferie urbaine, « Pédaler en boucle verte » ou « Un safari avec l'équipe GEMAPI », par exemple)

• Poursuite du travail d'information sur l'intranet pour faciliter la diffusion des informations en matière de projets menés par la collectivité, métiers et compétences des différents services ou encore évolutions réglementaires.

• Nouvelle formule du journal interne « Contact » avec plus de lisibilité et de nouvelles parties, permettant de cheminer facilement et de simplifier la lecture.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement et bien être : disposer de l'information concernant sa collectivité ou son service, c'est pouvoir donner du sens à son travail, donc d'en être encore plus acteur. C'est un moyen de valoriser chacun et de reconnaître sa capacité à en disposer pour agir au mieux. C'est un signe managérial fort. Etre informé, c'est être ambassadeur de sa collectivité auprès de ses proches, mais aussi des habitants.

Solidarités : les supports et animations proposés permettent de décloisonner les services, et aux agents de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

PERSPECTIVES 2019

Poursuite des actions.

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES

PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La politique handicap et le dispositif de maintien en emploi

Année de démarrage : 2009

Action interne

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap
- Garantir l'égalité de traitement de tous, à toutes les étapes du parcours d'emploi
- Permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification et/ou le conserver, de pouvoir effectuer des formations adaptées à leurs besoins

DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi du 10 juillet 1987 prévoit que les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6% des personnels en situation de handicap au sein de l'effectif. Par ailleurs, les emplois dans la collectivité sont soumis à des fortes contraintes et sont sollicitant sur le plan physique et psychologique, ce qui entraîne de nombreuses actions de maintien en emploi.

Face à ce contexte, la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole sont engagés fortement dans une politique de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les trois collectivités ont signé la « charte des employeurs publics » en décembre 2014 (initiative « handicapate ») afin de développer le réseau de partenaires et les échanges entre employeurs publics.

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2018

- Une convention passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la 3^{ème} période consécutive 2017-2019 qui contribue aux actions mises en place en termes de moyens financiers notamment
- Des aménagements et adaptations de poste
- Des efforts de recrutement
- Des bilans de compétence / d'orientation et des formations
- Des actions d'information et de sensibilisation
- Un soutien médico psychologique
- Le développement de solutions innovantes (télétravail, matériel spécifique, ...)
- Un poste de conseiller en transition professionnelle pour raison de santé
- Un dispositif maintien en emploi qui déploie l'ensemble des actions citées ci-dessus

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique handicap et maintien en emploi engagée largement par la collectivité permet d'agir en faveur de l'accès à l'emploi, de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Les actions transversales menées participent donc directement à l'égalité de traitement et à l'épanouissement de chacun des agents, sans discriminations. Les actions de sensibilisation et d'information menées permettent par ailleurs d'améliorer la connaissance de chacun des agents / services, et ainsi les échanges sur ces questions au sein de la collectivité.

Poursuite des actions.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

La démarche santé travail efficacité

Action interne

Année de démarrage : 2013

OBJECTIFS

- Favoriser la qualité de vie et de relations au travail, de l'environnement physique et de l'organisation
- Améliorer les conditions de réalisation du travail et leurs répercussions sur la santé, prévenir les risques psychosociaux
- Concilier la vie professionnelle et privée
- Informer et sensibiliser les directions sur ces questions

DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche santé travail efficacité est centrée sur une approche travail, c'est à dire sur l'analyse du travail réel, de ses répercussions sur la santé et des pistes d'améliorations au sein de la collectivité. Elle questionne ainsi la qualité du travail (autonomie, variété des tâches, degré de responsabilité), la qualité des relations de travail (reconnaissance du travail, respect, écoute, information), ou encore la qualité de l'organisation du travail (qualité de la prescription, capacité d'appui de l'organisation dans les résolutions des dysfonctionnements, réduction de la pénibilité, anticipation de la charge de travail)

A partir du besoin des directions, les interventions se réalisent en fonction de la demande et du contexte : dispositif de signalement des événements psycho-traumatisants, étude santé-travail dans certains services, démarches ergonomiques, formations et sensibilisations, déploiement du télétravail depuis 2013 qui permet une meilleure qualité de vie du salarié (moins de temps de

déplacements, meilleure coordination temps de travail / temps personnel, autonomie, confiance) et indirectement un meilleur fonctionnement.

Cette démarche est impulsée et coordonnée par le pôle Qualité de Vie au Travail intégrant l'action de l'ergonome, du psychologue et des deux médecins de prévention, en lien avec les autres pôles de la direction des ressources humaines, le service Conseil Sécurité au Travail.

ILLUSTRATION DES AVANCES 2018

Intervention auprès des collectivités

- Ville d'Angers : 6
- Angers Loire Métropole : 4
- CCAS : 6

Directions ou services concernés :

- Gérontologie :
 - ◊ Espace Senior
 - ◊ EHPAD
 - ◊ Pôle Silver
 - ◊ Cuisine centrale
- Eau et Assainissement
- Déchetterie
- Aménagement et développement des territoires
- Relation aux usagers
- Bâtiment
- Musée

- Développement des associations et des quartiers
- Voirie

Typologie et nature des accompagnements ou conseils :

- Futur aménagement
- Nouvelle organisation
- Analyse d'impact des changements organisationnels
- Construction de cahier des charges pour programmiste
- Co-réalisation d'un schéma directeur
- Elaboration de processus de travail
- Compréhension de l'actuel et révision de l'organisation
- Régulation

Activités ou métiers concernés

- Encadrants de proximité
- Soignants gérontologie
- Personnel gérontologie (hors soignants)
- Chargé de clientèle
- Techniciens, serruriers
- Agents d'accueil et audiovisuel
- Agents d'accueil
- Médiateurs culturels

Campagne de télétravailleurs

En 2018, 138 de télétravailleurs au total pour les trois collectivités (73 à la Ville, 30 à ALM et 35 au CCAS).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La démarche santé travail efficacité propose des actions transversales et variées basées sur l'écoute des agents sur le contenu et l'organisation de leur travail, la conciliation du travail avec la vie privée, et agit pour améliorer les conditions du travail et de son organisation. Cette démarche participe ainsi pleinement à l'épanouissement au travail des agents et à la cohésion au sein de la collectivité, au service de la qualité de vie au travail et de la qualité du service public rendu.

PERSPECTIVES 2019

ELEMENTS DE DEMARCHE PRIS EN COMPTE

Participation

Organisation du pilotage

Transversalité

Evaluation

Amélioration continue

FINALITES PRISES EN COMPTE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité

Cohésion sociale et solidarité

Epanouissement de tous les êtres humains

Modes de production et de consommation responsables

Direction Aménagement et Développement des Territoires



**angers Loire
métropole**
communauté urbaine

developpement-durable@angersloiremetropole.fr

02 41 05 51 67

<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/developpement-durable/index.html>